



DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE DES DISCIPLINES, DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION, DE
PEDAGOGIE ET
DE FORMATION BILINGUE

DEPARTMENT OF DIDACTIC OF DISCIPLINES, SCIENCES, OF EDUCATION, PEDAGOGY
BILINGUAL
TRAINING

FILIERE : CONSEILLER D'ORIENTATION

**INCARCERATION DE LA FEMME ET HARMONIE FAMILIALE
CAS DES MERES DETENUES
A
L'ETABLISSEMENT CARCERAL D'EBOLOWA
(Sud Cameroun)**

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Conseiller
d'Orientation
(DIPCO)

Rédigé par :

Philippe Lambert NDZOMO NKOLO
Licence en droit et administration publique

19W1313

Sous la direction de

M. OTYE ELOM Paul Ulrich

Maître de Conférences

Année scolaire 2020/2021



A
MES PARENTS

REMERCIEMENTS

Comme tout travail de recherche, ardu par son étendue et complexe par son développement, cette étude nous a d'une manière ou d'une autre éprouvé à un moment donné. Mais toutefois nous avons reçu le soutien de la part de certaines personnes dont nous ne saurions taire le nom. De ce fait nous remercions particulièrement à :

- Pr Otye Elom Paul Ulrich notre Directeur de Mémoire pour son soutien et sa disponibilité.
- Pr Bingono Emmanuel, Chef de Département pour la rigueur, la discipline le sens du devoir au sein du département.
- A Mme Bingono pour ses orientations dans la rédaction de mon mémoire.
- Tous les enseignants, encadreurs et formateurs de l'ENSET d'Ebolowa pour leurs enseignements et leur disponibilité.
- Le régisseur de la PCE Mr Patrick Serge Mbita pour nous avoir donné accès à notre site d'étude.
- Nos informateurs depuis la PCE qui ont rendu la collecte des données possibles
- Mr et Mme Nkolo pour leur soutien financier, matériel et moral
- Tous mes frères et sœurs en particuliers Mbene Nkolo et Ndouna Nkolo Nany, Ndjock Ngue Bayiga pour leur soutien.
- Ngonon Onana Grace, Ndzomo Nkolo Manelle, Mbiasna scholastique pour leur soutien et encouragement.
- Bekono Brenda Pauline pour toutes ses orientations et sa disponibilité.
- Tous nos camarades, la 3^e promotion des élèves conseillers d'orientation de l'ENSET d'Ebolowa.
- A toute ma grande famille pour leur soutien

Et à tous ceux dont l'apport a été déterminant que nous avons oublié, qu'ils se reconnaissent en cette formule unique. Par l'occasion nous leur disons une fois de plus merci.

RESUME

Le mémoire ayant fait l'objet de notre étude s'intitule « incarcération de la femme et harmonie familiale: cas des mères détenues à l'établissement carcéral d'Ebolowa » à travers ce thème nous voulons montrer l'impact de l'incarcération de la mère sur Sa famille. Plus précisément, cette étude vise à présenter la situation existante dans la famille, avant et pendant l'incarcération de la femme si cette incarcération n'a pas altéré la qualité de l'harmonie familiale. De ce fait comme question principale nous nous sommes interrogés sur celle étant de savoir si l'incarcération de la femme n'entraîne-t-elle pas un dysfonctionnement familial ?

Comme hypothèse principale nous supposons que l'incarcération de la mère provoque des dysfonctionnements sur l'harmonie de la famille. L'objectif principal de notre travail est de montrer les conséquences de l'incarcération de la mère sur sa famille. Concernant la méthodologie nous avons opté pour la méthode qualitative, pour notre population accessible il s'agit des femmes incarcérées dans la PCE. Nous avons récolté les données à l'aide du guide d'entretien semi directif. D'après notre étude il en ressort que l'hypothèse de recherche1 relative à l'influence de la rupture mère-enfant sur l'harmonie familiale a été confirmée, l'hypothèse de recherche 2 relative à l'impact de l'absence de contact mère-enfant sur l'harmonie familiale a été confirmée et l'hypothèse de recherche3 relative à la stigmatisation des enfants suite à l'incarcération de la mère a été aussi confirmée.

Mots-clés: prison - détenu - famille - isolement – contact

ABSTRACT

The thesis that was the subject of our study is entitled “incarceration of the woman and family harmony: case of mothers detained at the Ebolowa prison”. Through this theme I would like to show the impact of mother's imprisonment on her family. More precisely, this study aims to present the existing situation in the family, before and during the imprisonment, if this imprisonment has not altered the quality of family health.

Therefore, as the main question we asked ourselves whether the imprisonment of women does not affect family health.

As the main hypothesis we maintain that the incarceration of the mother causes alterations in the familial harmony. The main objective of our work is to show the consequences of the mother's incarceration on her family. For the methodology, we opted for qualitative method, we collected the data using the semi-structured interview guide. According to our study it emerges that the hypothesis1 relating to the mother-child break-up influences family harmony is confirmed, hypothesis2 that absence of mother-child contact impact on family harmony was confirmed, that relating to the stigmatization of children following the incarceration of the mother alters the family harmony impact of incarceration is also confirmed.

Keywords : prison - inmate - family - isolation - contact

Liste des abréviations/acronymes/ sigles

ANAPRODH : Association nationale de promotion et de la protection des droits de l'Homme

BAAG : Bureau des Affaires Administratives et du Greffe.

BASCL : Bureau des Activités Socioculturelles et des Loisirs.

BDD : Bureau de la Discipline des Détenus.

BFAS : Bureau de la Formation et de l'Action Sociale.

BP : Bureau du Personnel.

CREDOC : Centre des recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DIPCO : Diplôme de conseiller d'orientation

ENSET : Ecole Normale d'Enseignement Technique

HR : Hypothèse de recherche

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PCE : Prison centrale d'Ebolowa

REPCAM : Relais enfants parents du Cameroun

SASO : Service de l'Action Sociale

VD : variables dépendante

VI : Variable indépendante

LISTE DES TABLEAUX

Tableau : tableau synoptique.....page 35

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Vue de face de la prison centrale d'Ebolowa	Page 38
Figure 2	Vue d'entrée de la prison centrale d'Ebolowa	Page 39
Figure 3	Vue de face du bloc administratif	Page 40
Figure 4	Vue de face du foyer du personnel de la prison centrale d'Ebolowa	Page 41
Figure 5	Organigramme de la PCE	Page 42
Figure 6	Vue partielle du quartier des détenus	Page 45

INTRODUCTION

La thématique que nous avons choisie d'approfondir pour notre mémoire à savoir « Famille et incarcération : cas des mères détenues à l'établissement carcéral d'Ebolowa » a été suscitée par l'intérêt que nous portons pour le milieu carcéral, plus particulièrement à la population carcérale féminine. Lorsqu'une personne vit avec les démêlés de la justice, son univers et celui de ses proches se trouvent d'une manière ou d'une bouleversé. Il est tout à fait pensable et plausible que, l'incarcération d'un parent fait toujours l'objet de discussions et de réflexions, surtout lorsque ce parent se trouve être la mère de famille. Cette situation pourrait avoir de nombreuses répercussions sur la vie familiale et même sociétale.

C'est dans cette logique que nous nous sommes intéressés d'une part sur la transmission intergénérationnelle de la criminalité qui suppose qu'un enfant ou les enfants d'une mère incarcérée ont dans la plupart des cas tendance à suivre les traces d'un parent s'séjournant en prison ,et d'autre part sur le fait que la détention de la mère constitue plus réellement une sanction pour les enfants que pour le mère incarcérée. Dans la mesure où c'est ce dernier qui se retrouve le plus souvent affecté ; les effets ne sont pas forcément visibles sur l'aspect physique mais beaucoup plus sur l'aspect psychologique. Ces derniers ont une forte propension à l'agressivité et au comportement antisocial, il arrive même fréquemment qu'ils rejettent leur mère soit parce qu'ils ne ressentent plus aucun lien avec elle soit parce qu'ils se sont habitués à vivre avec un autre membre de la famille.

Les répercussions sur la mère et les enfants sont nombreuses, nous pouvons faire allusion par exemple au retrait de la garde des enfants dépendamment de certaines familles, qui pourrait être un coup dur non seulement pour la mère mais aussi pour les enfants qui se retrouveront confronter à une nouvelle vie et à un nouveau quotidien. Le législateur camerounais doit en effet plus prendre en considération les relations entre une femme détenue et son enfant, car ce cordon ne doit pas être coupé ou rompu brutalement au risque d'avoir des répercussions négatives .Une détention de la mère impliquent obligatoirement une modification dans la vie de cette dernière et de sa progéniture parmi laquelle certains d'entre eux auront la charge d'assumer des rôles nouveaux afin d'apporter un soutien familial ,psychologique, ou financier aux autres membres de la famille . Une fois en prison, une mère a très peu de moyens et de possibilités de continuer à exercer leur responsabilité parentale ,compte tenu du fait qu'elle ne peut avoir des contacts avec ces derniers à travers les visites ou à travers les appels téléphoniques . Maintenir le lien

maternel s'avère dont de ce fait être une équation difficile. La réelle difficulté se situe avant tout au niveau de la rupture du contact physique. Dans le contexte de notre thématique, la prison est donc considérée comme un isolat social. Les enfants sont de ce cas perçus comme les oubliés du système de justice, il arrive des scénarios où ces derniers doivent par exemple, changer de quartier, d'établissements scolaire de nouveau logement ou être sous la responsabilité de « nouveaux parents ». Mais ces effets le plus souvent ne sont guère tenus en compte par le système de justice .

Nous oublions que trop souvent que plusieurs personnes au sein de nos sociétés ou communautés autre que la personne qui commet le délit ou le crime sont également affectées ; constitue aussi des victimes. Nous pensons ici aux proches c'est-à-dire la famille plus précisément les enfants. Certains auteurs n'hésite pas à parler de la stigmatisation de la famille de la personne incarcérée .Ainsi, comme nous l'avons dit un peu plus haut la peine n'affecte pas seulement la mère coupable d'une infraction ; mais aussi toute la famille qui sera mise à l'écart et exclue de la communauté.

De par leur condition, ces femmes forment un groupe distinct et ont des caractéristiques bien spécifiques .Dans la majeure partie des cas elles ont un passé et des antécédents pas très heureux, il s'agit le plus souvent des femmes indigentes issues des milieux les plus défavorisés de la société. Pratiquement sans éducation ; dont plusieurs d'entre elles ont été victimes de violences d'abus ou d'alcoolisme. Quant à leurs délits, bien qu'il y ait des exceptions il s'agit généralement des petits larcins. Prenant en compte l'importance des premiers contacts et des premières interactions dans le processus de développement des enfants, l'emprisonnement d'une mère pose de multiples questionnements que notre thématique visera à décrire. Condamner une mère de famille revient en quelque sorte à condamner la société, à créer de nouveaux problèmes dans cette société par le canal des enfants de celle-ci .Problèmes pouvant se matérialiser par exemple par la délinquance, les actes de violence ou d'agressivité surtout en ces sombres périodes où ne vivons constamment des cycles de violence chez les jeunes enfants. Dans notre pays le Cameroun, il existe néanmoins des organismes privés à l'instar de l'association « le Relais Enfants-Parents du Cameroun » en abrégé REPCAM (2005) qui est un organisme humanitaire ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire. Ayant pour but tout d'abord d'accompagner les enfants des parents détenus et par la suite de maintenir des liens parentaux surtout avec les mères, et prendre en charge les bébés qui naissent en prison. Dans notre pays, les femmes représentent au total 2.1% de la population carcérale

et près de 75% de ces détenues sont issues des familles pauvres, un grand nombre de leurs enfants vivent dans la précarité et le lien affectif avec les parents est rompu parce qu'ils n'ont pas le droit d'accéder à la plupart des prisons.

Les familles des mères emprisonnées sont un peu négligées par les Institutions ; l'accent est plus mis sur le condamné et l'on ignore complètement son entourage. Les effets sur la famille ne sont généralement pas pris en compte. Il est bien vrai que l'incarcération fragilise les liens familiaux, et pour les couples, il est autant plus difficile de maintenir et de garder les liens. L'absence du conjoint touche le plus souvent les détenues ; la nature des liens n'est plus forcément la même avant l'incarcération et cela dépend bien évidemment de la nature de ces relations avant l'incarcération. La prison change forcément la relation que l'on a avec son conjoint, qui aura du mal à reconnaître sa partenaire détenue dans son lien affectif surtout dans la mesure où l'infraction commise est grave. Il est rare que les liens se resserrent au cours de l'emprisonnement ; le problème est que la détenue est bien souvent repliée sur-elle-même ce qui en soi se comprend et ne prête plus vraiment à son conjoint. Les proches de la détenue ont souvent du mal à parler de la situation de leur mère. Bien souvent au sein d'une même famille les liens avec cette dernière sont différents tout ceci dépend des liens avant l'incarcération.

Dans la famille on ne parvient pas toujours dans la plupart des cas à parler de celle qui est en maison d'arrêt. Il y a déjà un tabou car il préoccupe déjà beaucoup. Il est très fréquent que les proches, trouvent un réconfort auprès des relations amicales, plus qu'au sein de leur propre famille. Les prisons au Cameroun, selon les sources officielles, sont surpeuplées avec un taux d'occupation proche de 65%. Ce qui entraîne des situations extrêmement difficiles, comme l'a si bien relevé la sociologue Helen Namondo dans sa thèse sur les conditions de détention de vie de femmes incarcérées. Des horaires de visites extrêmement restreintes pour les familles et l'absence totale aux femmes enceintes liée au manque de locaux aménagés.

De ce fait, notre mémoire sera constituée de cinq (05) chapitres, à travers lesquels nous allons aborder tour à tour au chapitre I la question de la problématique, au chapitre II la revue de la littérature et l'insertion théorique, au chapitre III la méthodologie de recherche, au chapitre IV la présentation et analyse de résultat, et enfin au chapitre V l'interprétation et discussion des résultats.

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE GENERALE

La problématique est à la base de la construction de l'objet de recherche. Elle repose sur les conceptions théoriques du chercheur, qui découlent de ses expériences, observations, constatation. Elle peut être appréhendée comme l'ensemble des problèmes ou du problème que pose la thématique de recherche. C'est dans cette même lancée que Beaud (1987) définit la problématique comme « l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et de lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi ». Autrement dit la problématique est l'ensemble des problèmes que soulève notre sujet de recherche. Elle désigne l'ensemble des incertitudes qu'un thème de recherche soulève. Dans ce chapitre nous verrons tour à tour :

- Le contexte
- Les faits observés
- La conjecture théorique
- Le constat
- La question de recherche
- L'objectif
- L'intérêt et la délimitation du problème

1.1- Contexte

Les femmes africaines disposent et ont toujours disposé d'un pouvoir réel dans leur ménage et au sein de la famille, malgré la hiérarchie formelle des rôles sexués qui leur confère une position d'infériorité. Le rôle traditionnellement reconnu aux femmes est celui d'épouse et mère. Les femmes portent les enfants et prolongent cette relation physique au moins pendant les premières années de vie de ceux-ci. C'est à la femme que revient en principe la tâche d'élever les enfants dans leurs jeunes années. Cette responsabilité est évidemment primordiale pour la société, la famille en général. Elles peuvent être considérées comme les « productrices », les « créatrices » des générations futures. La famille se présente comme l'unité de base de tous les phénomènes humains, de ce fait l'homme ne saurait être socialement indépendant de la femme et inversement. Quant aux enfants ils doivent à la base avoir besoin d'un père et d'une mère. La famille est ce qui fait éclore l'homme de l'enfant, elle est le milieu par excellence pour l'adaptation à la vie sociale. Des expressions telles que : solidarité des membres de la

famille, esprit de famille, honneur de la famille deviennent à la longue synonymes de dépendance et de fondation de l'harmonie familiale.

Au Cameroun, l'augmentation de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin peut être considérée comme un indicateur de plus de responsabilités pour celles-ci (David Simon Yana) .Les femmes sont de plus en plus nombreuses à assumer l'entretien ou prendre soin de plusieurs personnes et font preuve de patience, de presque sainteté et capables de nombreux sacrifices personnels pour la paix et l'harmonie dans la famille. La place de la femme ne saurait donc être ailleurs qu'au sein de sa famille, encore moins dans une maison d'arrêt où dans une prison comme le prévoit le système pénitentiaire. Le système pénitentiaire est un modèle institutionnel de sanction qui n'était pas connu à l'origine au Cameroun.

En effet, avant la colonisation, dans nos groupements ethniques et au regard des différentes cultures on utilisait l'enferment. L'enfermement était une méthode traditionnelle qui consistait à sanctionner les coupables ou les responsables des actes asociaux. Cette méthode certes privait la personne coupable mais était plus ou moins souple. L'emprisonnement il faut le souligné est une méthode de sanction instauré par les colons ; on parlera de prison après l'arrivée des colons. Avant l'arrivée des colons dans notre pays, il est certes vrai qu'on enfermait ceux qui étaient reconnus coupables d'avoir violé les préceptes traditionnels ou coutumiers, mais à la différence que ces derniers étaient enfermés chez eux dans leur propre maison. De cette manière le lien familial était maintenu avec les autres membres de la famille, même comme dans certains cas et dans certaines traditions les membres de la famille n'avaient pas le droit d'être en contact avec ce dernier, le coupable. De ce fait, avant l'arrivée des colons, la privation de liberté existait dans nos villages.

Pour le cas de femmes par exemple situation qui était extrêmement rare à cette période, la femme était jugée et punie publiquement ensuite elle était isolée pendant une période déterminée mais était libre de se mouvoir selon ses besoins, pour qu'elle réintègre la société elle devait subir des rites traditionnels, rites pendant lesquels des initiés lui ôtaient toutes « les souillures » de l'enfermement. Les colons sont arrivés au Cameroun avec les prisons conventionnelles mais cet enfermement s'appliquait principalement aux hommes et concernait rarement les femmes. C'est cette précision qui attire notre attention sur l'objectivité des prisons coloniales qui nous pouvons le dire pesaient et respectaient la nature et l'importance de la femme dans la société. Mais dans le cadre de cette délimitation, tel n'est plus malheureusement le cas de nos jours. Le terme établissement

pénitencier est une expression issue de la colonisation. Dans la plupart des sociétés les femmes ont la principale responsabilité de la famille, notamment lorsqu'il y a des enfants. Ainsi, lorsqu'une femme est envoyée en prison les répercussions sont très lourdes voire graves. C'est dans cette même lancée que la convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, stipule que tout enfant dispose du droit d'être élevé par ses deux parents. Lorsqu'un père est envoyé en prison, c'est à la femme que revient souvent les charges et les responsabilités de la famille, qui s'efforce à jouer à assumer les différents rôles parentaux.

Mais dans le cas inverse, cas d'une mère incarcérée, une femme qui va en prison le père quant à lui a souvent de la peine à prendre en charge les charges et les responsabilités parentales plus précisément celles concernant les enfants à mener à bien le processus de socialisation qui rentre dans le développement psychologique des enfants. Dans de nombreux cas, la mère est la seule personne qui s'occupe de la famille. Cette situation signifie qu'il nécessite de prendre des dispositions spéciales pour que les femmes en prison aient une plus grande possibilité de contact avec leur famille surtout avec leurs enfants. Les femmes constituent au Cameroun 5,7% de population carcérale camerounaise, c'est peut-être ce faible taux d'incarcération de la gente féminine qui justifie non seulement l'insuffisance où la quasi absence des travaux sur cette thématique, mais aussi le manque d'intérêt sur la question lors de la prononciation de la sentence par les juridictions compétentes. Les femmes incarcérées sont majoritairement des mères de famille, la majeure partie d'entre elles ont au moins un enfant. L'incarcération est un surgissement une rupture brutale prenant l'incarcérée et ses proches au dépourvu ; dans ce qu'il y a de plus archaïque et également de plus intime.

Même s'il est vrai que le milieu carcéral est davantage ouvert à l'extérieur à travers les visites des proches, l'incarcération demeure et reste une situation d'exclusion dans laquelle la personne incarcérée est arrachée de son environnement social, familial et professionnel pour être placée dans un milieu circonscrit dans un environnement contrôlé par d'autres personnes. L'incarcération de par la rupture qu'elle provoque avec l'environnement est une forme d'exclusion qui implique de ce fait un isolement social. La détention isole la personne incarcérée de ses proches, il y a rupture des liens sociaux. La famille du détenu plus précisément la famille nucléaire est également victime de l'incarcération de la femme ou de la mère. En effet, cette dernière est souvent victime de stigmatisation de la part de la société, de leur entourage et même parfois font l'objet de jugement au sein même de leur propre famille élargie. Il n'est pas vrai que personne

d'autre que le criminel n'est puni pour son crime, c'est la raison pour laquelle la famille rapprochée de l'incarcérée traverse toujours une période de crise suite à la séparation de cette dernière. La famille est souvent considérée comme « comme l'oubliée du système de justice » dans la mesure où l'on tient compte de la famille pendant le jugement, mais le système a tendance à l'oublier pendant la période d'incarcération. Notre constat par du fait que parmi les effectifs de la population carcérale de la prison centrale d'Ebolawa, nous rencontrons des femmes de sur quoi des mères d'enfants. C'est cet aspect qui relève, qui suscite l'intérêt pour notre thématique.

La détention frappe d'ostracisme ; le retrait d'une mère de sa famille peut être analysé en termes d'exclusion, puisque cette dernière est arrachée de son milieu social, de son milieu professionnel dans la mesure où elle travaille. Pour se retrouver dans un environnement contrôlé, cette situation de réclusion engendre une transformation des liens entre la femme incarcérée et sa famille. L'atmosphère de soumission, de contrôle et de subordination spécifique même à la condition de prisonnière affecte la mise ou la continuité des relations et de l'harmonie familiale. Cette situation de surveillance et de contrôle dépasse les murs de la prison pour s'étendre au niveau de la famille. Jumelé cette situation à un statut socioéconomique précaire, le maintien des relations familiales peuvent être diminuées ; voire à des ruptures. La prison isole non seulement le parent détenu de la société, mais elle l'isole également de sa famille, de ses enfants.

Assez logiquement, l'incarcération d'un parent aura donc des conséquences sur sa parentalité. La plupart du temps ces conséquences sont malheureusement négatives et viennent dégrader la relation que peut avoir une mère incarcérée sur sa famille, son mari ses enfants. Cela génère beaucoup de souffrances aussi bien pour la famille du détenu que pour ce dernier. C'est ensemble que la famille purge la peine les uns purgeant la privation de liberté dans les murs de la prison, de la prison, les autres en purgeant les nombreuses conséquences dehors au sein de la famille et au niveau de leur entourage. L'incarcération est un isolement et une mise à distance qui remplit d'une manière générale trois fonctions qui matérialise la sanction punitive, protège la communauté d'un potentiel de dangerosité parfois imaginaire parfois réel, et la contribution à un retour à soi. Dans ses différentes il n'existe pas vraiment celles qui contribuent à maintenir renforcer et à régulariser les liens familiaux. Loin de ne concerner que les détenus, l'incarcération s'impose inexorablement à leur entourage, face à la honte souvent éprouvée, à l'acte commis à la longueur de la condamnation, aux contraintes qui pèsent sur eux, les proches de détenues rompent parfois le lien avec celui qui est incarcéré. Les établissements carcéraux ont longtemps

été considérés comme des institutions totales, c'est-à-dire comme «un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées» (Goffman, 1968). Pour ce qui est de la famille, qui est le lieu au sein duquel le parent s'exerce nous pouvons dire que cette dernière remplit entre autres la fonction de socialisation et de normalisation assuré par les deux parents mais plus particulièrement par la femme, la mère. L'argument familial peut être exploité pour réclamer des mesures nouvelles ou des sanctions palliatives à celles de la réclusion.

Il est certes vrai que nul ne saurait être au-dessus de la loi et lorsqu'une infraction est commise cela entraîne une sanction ; mais des sanctions alternatives peuvent être pensées ou envisagées. Mesures visant à faciliter et à favoriser le contact avec le monde extérieur et la réinsertion sociale. En effet, la famille ou du moins la stabilité et l'harmonie familiale pourrait contribuer à faciliter la réinsertion sociale du prisonnier, comme elle c'est-à-dire la famille peut également être un facteur de récurrence. Allant dans cette logique, la mère incarcérée n'agit pas seulement sur la famille, mais la famille peut également agir sur cette dernière. Durant leur séjour en prison, les seuls liens des prisonniers avec l'extérieur est en majorité ou dans le seul cas leur famille, les autres liens sociaux comme les amis ; les collègues sont dans la plupart des cas rompus.

Ils soulignent d'ailleurs que l'analyse des expériences et trajectoires relationnelles révèle à quel point l'entrée dans le monde carcéral bouleverse et fait habituellement disparaître la plupart des anciens réseaux sociaux, seuls demeurent les liens qui sont les plus significatifs et les plus solides avec quelques membres de la famille proche. La famille pour peu qu'on s'y penche revêt en psychologie une grande importance, en ce qu'elle met en jeu un ensemble de relations dynamiques « parent-enfant » qui prennent une valeur structurante pour la personnalité saine ou pathologique. Très tôt, dès les premiers mois, la sensibilité de l'enfant est liée à celle des parents et à travers les parents à la société. Ce n'est pas seulement sur le plan charnel mais également sur le plan psychologique que les parents donnent vie à l'enfant. Parmi les différents rôles que joue la famille, nous pouvons faire allusion entre autres au rôle maternel et au rôle filial. Le rôle maternel de la famille qui est fondamentalement affectif et apporte une certaine protection, un réconfort et un soutien à l'enfant. Quant au second rôle il est celui correspondant au lien que l'enfant établit avec leurs parents, il est lié au respect des hiérarchies et l'internalisation du sens de l'autorité. Ces différents rôles sont comme une chaîne qui ne

doit être brisée au risque de voir un déséquilibre de l'harmonie. En outre, ces rôles participent tous ou sont tous importants dans la mise en place et la stabilité de l'harmonie familiale. Et dans notre contexte, une femme incarcérée c'est un peu comme la suppression du rôle maternel.

De part même l'environnement, l'état des locaux d'une prison, la femme ne devait pas s'y trouver car c'est un endroit très peu approprié pour les femmes, qui n'a pas été construite pour ces dernières mais plutôt pour les hommes. Les prisons en général dans notre pays ne sont pas adaptées et aménagées pour recevoir la population féminine lorsque nous savons que parmi cette dernière nous avons par exemple des femmes qui accouchent et qui élèvent leur enfant en prison. Notre recherche sera de ce fait axée principalement sur deux institutions à savoir : La famille et la prison.

1.2- **Faits observés**

Au Cameroun, les femmes représentent 51% de la population totale et de ce fait elles constituent donc une force indéniable dans la construction du futur, du Cameroun de demain. Mais triste est d'observer que de plus en plus dans le milieu carcéral, nous observons que, les femmes viennent progressivement grossir les rangs de cette population. Plus du quart des femmes détenues dans les établissements pénitentiaires au Cameroun le sont pour des délits mineurs et non violents. Les détenues déclarent souvent avoir commis des infractions liées à leur situation économique, et impliquent d'autres facteurs tels que leur expérience de la violence. Leur niveau d'instruction peu élevé et l'insuffisance de ressources financières pour recourir aux services d'un avocat affectent le bon déroulement de leur procédure judiciaire. Lesquels facteurs augmentent la probabilité pour ces dernières de se retrouver prises dans l'engrenage carcéral. L'incarcération de la femme qui jadis faisait l'objet d'une scène curieuse, d'un évènement incroyable, voire un scandale est devenue monnaie courante voire quelque chose de normal. Tout ceci relevait du fait que l'image de la femme était associée à la morale, à cette personne qui à la base était chargée de l'éducation des enfants, de l'éducation de la société. Mais de nos jours les femmes ont de plus en plus de démêlées avec la justice.

Au Cameroun, la population carcérale tourne autour de 24000 détenus. Cependant, la population carcérale féminine dans notre pays se situe autour de 2,9% contre seulement 2,7% en 2015 le taux d'incarcération est presque faible mais malheureusement il est progressivement en hausse.

Selon le travail mené par l'Association Nationale de Promotion et de la Protection des Droits de L'Homme en abrégée (ANAPRODH) 80% de ces femmes en prison sont des mères d'enfants, ont au moins un enfant. Malgré ce taux d'incarcération des femmes relativement faible, l'impact de cette situation se fait ressentir bien au-delà de la personne prisonnière, plus précisément chez les proches et d'une manière ou d'une autre la société en payera le prix. Car la prison bouleverse la vie des familles des détenus .Elle agit en quelque sorte comme une gangrène qu'il faudra traiter à la base. Selon les estimations officielles, 140000 enfants sont concernés par l'incarcération d'un parent .De ce fait, des auteurs comme, Pascale Boucoud ont menés des recherches sur les effets des peines privatives de liberté sur les liens familiaux des proches des détenues.

Au Cameroun, il n'existe pas un régime de détention spécifique pour les femmes dans le code de procédure pénale ; à l'exception de la présence des enfants de moins de dix-huit ans auprès de leur mère en prison. Le faible pourcentage qu'ont ces dernières dans les prisons amène la société à ne pas s'en inquiéter. Une enquête menée par l'ONG Relais Enfants-parents du Cameroun a montré qu'il est fréquent que les femmes soient emprisonnées pour une infraction commise par leur conjoint en cavale en espérant que ce dernier apparaîtra pour sauver sa famille, pour s'occuper de ses enfants. Mais dans la plupart des cas ce dernier ne refait plus surface et les enfants se retrouvent abandonnés. Et cette situation peut avoir de ce fait des répercussions très graves sur l'avenir, la vie et le développement des enfants. Plus de 90% des femmes recluses sont célibataires mais vivaient néanmoins avec un conjoint car la plupart de ces femmes sont abandonnées par leur conjoint à cause du motif des de l'emprisonnement, du regard des autres et de la honte devant les amis-connaissances. Tout ceci s'explique par le fait que l'emprisonnement dans notre pays est perçu comme une situation de honte aux yeux de la société. Cette situation affecte le plus souvent les proches de la détenue plus particulièrement les enfants qui sont dans bien des cas pointés du doigt par l'entourage.

Selon la Penal Reform International, la détention féminine pose plusieurs problèmes parmi lesquels la détention des femmes qui accouchent en prison, des femmes en prison accompagnée de leurs enfants en bas âge ou encore pour ce qui nous concerne la séparation physique de ces derniers de leur mère incarcérée. Même brève, les peines de prison peuvent porter préjudice de manière permanente aux familles concernées, c'est toute la famille qui paye les frais qui peut aller de la perte de la garde des enfants aux des dommages d'ordre psychologique. Les femmes en prison sont dans bien de cas coupées

des relations avec leurs enfants. Rupture relationnelle du par le fait que l'enfant peut déménager aller vivre dans une autre ville par exemple et bien même quand ceux-ci sont surplace ils n'ont pas toujours la possibilité d'aller leur rendre visite.

Comme l'avait souligné l'association REPCAM la vérité sur l'incarcération d'un parent est souvent cachée aux enfants qui penseront par la suite que ces derniers les ont abandonnés. D'après l'observatoire internationale des prisons les femmes sont plus exposées aux ruptures des liens familiaux ou bien conjugaux durant l'incarcération ce ci souligne ou montre les degrés d'influence, de relation qui existe entre la femme et la famille, et le rôle déterminant que cette dernière y joue. A la différence des hommes, les femmes maintiennent plus longuement les liens avec leurs conjoints incarcérés Constate Corine Rostaing. Or mis la rupture des liens avec les enfants, la détention d'une femme affecte également les liens conjugaux .Très peu de femmes continuent d'avoir des contacts avec leur conjoint après leur incarcération contrairement aux hommes détenus dans la majeure partie des cas sont soutenus par leur conjointe.

Dans une enquête menée par le Centre des recherches pour l'Etude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) auprès des familles des détenus démontre que 80% des personnes rencontrées prétendent que l'incarcération d'un proche a apporté des au moins un changement important dans la vie quotidienne, que ce soit sur plan professionnel, relationnel ou à propos du logement. Dans 42% des cas cela provoque un seul changement, dans 39% des cas elle provoque plusieurs .La conséquence majeure de cette incarcération est la détérioration du lien social familial, qui également d'une manière ou d'une autre affectera également les relations avec le voisinage, les amis. Cette présentation permet ainsi de montrer que la peine privative de liberté, plus précisément celle qu'encourt une femme, une mère n'est pas seulement partagée par celle-ci mais également par la famille, les proches et même la société, car condamné une mère revient en quelque sorte à condamner toute une société. Les femmes incarcérées sont pour la plupart issues d'une classe sociale défavorisée. Selon l'Observatoire International des Prisons, 20% d'entre elles sont illettrées et 50%ont un niveau d'instruction primaire 30% sont de niveau secondaire. D'un point de vue général, ces détenues sont issues des milieux défavorisés et sont très désocialisées pendant leur incarcération. Cela ne justifie certes pas le fait qu'elles soient en prison mais permet tout même d'avoir une appréhension de leur situation. Après cette observation, nous allons nous pencher sur le volet théorique qui consistera à présenter des théories relatives à notre situation.

1.3- Conjecture théorique

Dans le but de bien comprendre la situation à laquelle nous sommes soumis c'est-à-dire l'influence de l'incarcération d'une mère sur sa famille ; sur la vie et la santé familiale il est d'urgence pour nous d'explorer les théories d'un certains nombres d'auteurs en relation avec notre situation.

Dans le cadre de notre étude, nous pouvons définir une théorie comme une interrelation de construits de définitions et de propositions qui présentent une vue systématique d'un phénomène en spécifiant les relations entre les variables avec l'intention d'expliquer et de prédire la dite situation. Ceci étant, nous avons recensé deux(03) théories :

- La théorie de l'attachement de John B.
- La théorie du fonctionnalisme

1.3.1- La théorie de l'attachement de Bowlby

La théorie maintenant classique, développée par John Bowlby en 1958, lors de sa première formulation de la théorie de l'attachement, est que l'attachement du bébé à sa figure d'attachement a pour base un équipement comportemental constitué par un nombre déterminé de « réponses instinctives » qui l'orientent vers la figure d'attachement. Bowlby a identifié cinq de ces réponses, qui apportent une contribution spécifique au le développement de l'attachement de l'enfant : sucer, attraper, suivre, (comportement de proximité), pleurer et sourire (comportement de signalisation). Ces comportements deviennent intégrés et dirigés vers la figure d'attachement au long de la première année de vie, donnant lieu à ce qu'il a désigné comme les comportements d'attachement. En 1969, Bowlby présente une version reformulée de sa thèse initiale, en reconnaissant que des formes plus élaborées de comportements d'attachement peuvent s'organiser dans un système comportemental d'attachement. Le comportement d'attachement, dans ce sens, est conçu comme une forme de comportement, simple ou organisé, qui aboutit à la recherche ou au maintien de la proximité à un individu différencié et préféré. Lorsque que cette figure d'attachement paraît disponible, le comportement peut se limiter à une vérification visuelle ou auditive dirigée vers cette figure, et à un échange occasionnel de regards. Cependant, dans certaines circonstances, l'enfant peut s'adonner à la recherche de la figure d'attachement, ou chercher à l'attraper.

Le comportement symétrique du comportement d'attachement, avec une fonction complémentaire de protéger l'individu attaché est celui de prodiguer les soins. Ce comportement est exhibé par le caregiver, ou par un autre adulte, il est dirigé vers un enfant ou un adolescent, mais il peut aussi être mis en évidence chez un adulte vis à vis d'un autre adulte, spécialement en temps de maladie, de stress, ou d'âge avancé. Durant l'enfance, la proximité physique et la disponibilité émotionnelle du caregiver sont des facteurs critiques de la qualité du caregiving. De la deuxième enfance à la vie adulte, le fait de savoir que le caregiver est potentiellement disponible devient progressivement aussi efficace que la proximité. L'attachement se réfère au lien émotionnel spécifique que le bébé développe avec son caregiver pendant la première année de sa vie. Il se distingue aussi du lien que le caregiver a avec l'enfant et aux processus de liaison qui sont associés aux premières heures de la vie. L'attachement se réfère à la relation qui émerge au fil du temps à partir d'une histoire d'interactions de caregiving. Cette relation peut pas être présente dans les premières semaines de vie, vu les limitations du bébé dans la compréhension de soi et des autres. Au contraire, à mesure que les adultes interagissent et s'occupent du bébé pendant la première année de la vie, l'enfant organise son comportement autour de ce caregiver.

Le long développement de l'attachement de l'enfant envers sa figure d'attachement est une adaptation évolutive essentielle de l'espèce humaine, dans la mesure où les humains, comme les autres primates, naissent vulnérables, mais le restent-ils durant plusieurs années. À la lumière d'une perspective phylogénétique, il a été proposé que le système d'attachement ait évolué pour garantir que les petits enfants et les donneurs de soins soient en proximité physique, de façons à assurer la protection des plus jeunes. La figure d'attachement fonctionne, en principe, comme un havre de sécurité, une comme source de réconfort et de protection dans un contexte d'activation physiologique ou de menace environnementale, et comme base de sécurité pour l'exploration. Ainsi, dans cette perspective, tous les enfants ont tendance à établir des liens avec des adultes qui s'occupent d'eux et qui leurs sont proches, indépendamment du type de traitement qu'ils reçoivent. Les études éthologiques et humaines suggèrent que l'attachement se développe même dans un contexte de mauvais traitements et de punitions sévères.

1.3.2. **la théorie du fonctionnalisme**

La théorie du fonctionnalisme, parfois qualifié de structuro-fonctionnalisme, est un courant de la pensée sociologique et anthropologique qui tente de comprendre les phénomènes sociaux en identifiant les fonctions qu'ils remplissent dans l'ensemble auquel ils se rattachent en partant de l'idée que celui-ci tend vers la stabilité. Cette lecture cherche donc à imputer à chaque caractéristique, coutume ou pratique, son effet sur le fonctionnement d'un système supposé stable et cohésif.

La notion de fonction fait référence au rôle joué par un « organe social » institution dans une organisation sociale donnée.

Initialement formulée par Bronislaw Malinowski puis étudiée par Robert K. Merton et Talcott Parsons, cette théorie constitue une source majeure d'inspiration pour d'importants sociologues contemporains, notamment Jeffrey C. Alexander et Niklas Luhmann. En anthropologie, ce courant s'oppose à l'évolutionnisme et au diffusionnisme. En sociologie, le fonctionnalisme a constitué l'une des théories dominantes au XX^e siècle. La sociologie fonctionnaliste appréhende les sociétés à partir des institutions assurant leur stabilité et structurant les comportements individuels aux travers de rôles et de statuts.

Le fonctionnalisme veut apposer à chaque fait social une ou des fonctions qui le déterminent. Autrement dit, chaque élément de la société possède une certaine tâche à accomplir — une fonction —, qui présente une part irremplaçable de la totalité organique. La fonction devient un principe explicatif : tout organe a une fonction (comme dans le corps humain). Les organes de la société ont pour fonction d'assurer la cohésion sociale, lien social entre les individus.

Liliane Voyé définit la théorie fonctionnaliste comme suit : « la société est une sorte d'organisme total, composée de diverses parties interreliées qui constituent autant de fonctions que l'on peut, par analogie, comparer aux diverses fonctions des organismes vivants : production, consommation, transport, communication. Tout comme les organismes vivants, la vie sociale évolue et c'est cette évolution dont il s'agit d'établir les lois. » Elle distingue trois courants majeurs : le fonctionnalisme radical des anthropologues Malinowski et Radcliffe-Brown, le fonctionnalisme modéré de Merton et le structuro-fonctionnalisme de Parsons.

1.4- **Le constat**

Le constat qui ressort de notre thématique relève que malgré les efforts du gouvernement et ceux de la communauté internationale notamment pour la protection de la famille, de la

femme, de l'enfant et des droits du prisonnier ; la situation de la femme incarcérée considérée comme les oubliées du système carcéral, pose plus de problèmes dans la mesure où cette incarcération entraîne des dysfonctionnements et des déséquilibres au sein de la famille qui est la cellule de base de la société.

1.5- **Questions de recherche**

Les questions de recherches sont des énoncés interrogatifs qui formulent et expliquent le problème identifié. Elle peut également être définie comme étant la question principale qui permet de déterminer la trajectoire d'un travail de recherche. De ce fait, nous avons une question principale et des questions secondaires.

1.5.1- **Question principale**

Notre question principale se structure autour du dysfonctionnement au sein de la famille suite à l'incarcération de la mère.

1.5.2- **Questions secondaires**

La question principale étant formulée, nous allons l'éclater en trois (03) questions subsidiaires ou questions secondaires agencées comme suit :

- Emprisonner une mère ne revient-il pas à créer un déséquilibre chez les enfants ?
- L'incarcération de la mère ne revient-elle pas à incarcérer toute une famille ?
- Envoyer une mère en prison ne revient-il pas à condamner toute une société?

1.6- **Objectifs d'étude**

Les objectifs sont des déclarations affirmatives qui expliquent ce que l'étude vise. Ils expriment l'intention générale de l'étude, son but, les opérations que l'étude devra poser pour atteindre les résultats escomptés. La présente étude vise deux (02) objectifs :

- Un objectif principal
- Et des objectifs spécifiques
-

1.6.1- **Objectif général**

L'objectif principal est le but global que l'étude veut atteindre. Dans le cadre de notre étude, l'objectif général est de montrer l'impact de l'incarcération de la mère sur la famille

1.6.2- Objectifs spécifiques

L'objectif principal tel que formulé comme suit nous a amené à l'éclaté en trois (03) objectifs spécifiques à savoir :

- Montrer les répercussions liées à cette incarcération sur le développement et l'équilibre des enfants.
- Montrer qu'incarcérer la mère revient également à incarcérer la famille
- Montrer la condamnation de la société à travers l'incarcération de la mère

1.7- Intérêts et délimitations

Il s'agira pour nous de présenter les intérêts et la délimitation de notre étude.

1.7.1- Intérêts de l'étude

L'intérêt d'une étude peut s'entendre, ou se définir comme l'apport que l'étude d'un fait social donné ajoute à la science.

a) Intérêt scientifique

Au niveau scientifique l'étude permettra de faire une analyse sur l'incarcération des femmes en prison, sur les relations que celles-ci entretiennent avec leur famille, leur entourage, sur l'impact que peut avoir leur incarcération sur le développement de leurs enfants. A cet effet, ce problème est une interpellation à l'endroit de la communauté scientifique des sciences de l'éducation, dans le but de trouver les mesures d'accompagnement efficaces afin de maintenir les liens de ces dernières avec leur famille.

b) Intérêt pédagogique

Au regard de la spécificité des femmes incarcérées, cette étude vise à amener les pouvoirs publics à plus s'investir plus dans la formation du personnel de prise en charge dans le cadre du suivi et de l'accompagnement psychologique de ces femmes détenues.

c) Intérêt professionnel

Au niveau professionnel l'étude donnera l'occasion à la direction de l'administration pénitentiaire et celle en charge des milieux carcéraux d'avoir un modèle d'action sur le suivi des femmes en prison afin d'assurer leur insertion.

d) Intérêt psychologique

L'étude des comportements humains en termes de différences individuelles ou de dimension de personnalité permettra d'éviter des phénomènes d'exclusion et de marginalisation dans différents milieux sociaux et de comprendre l'individu en tant que sujet unique et complexe. De plus cette prise en compte des différences individuelles demeure aussi importante pour les psychologues, pédagogues, et conseiller d'orientation dans la prise en charge psychothérapeutique. Ce travail pourra également servir de base de réflexion afin de détecter et diagnostiquer les problèmes qui entravent la réinsertion et le suivi des mères en prison. Ainsi cela devra permettre à la communauté pénitentiaire et à l'autorité compétente, de prendre en compte les aspects psychosociaux des femmes incarcérées.

e) Intérêt social

La femme incarcérée demande une attention particulière de la part du personnel pénitencier, de son entourage, de sa famille, des pouvoirs Publics et elle-même également doit prendre conscience de sa situation afin que celles-ci puissent facilement se réinsérer dans la société puisse maintenir les liens avec leur famille.

1.7.2- Délimitations de l'étude

Il s'agira pour nous de présenter les différentes facettes de la délimitation de notre étude.

a- Délimitation spatiale

L'étude est menée au Sud Cameroun, dans la ville d'Ebolowa chef-lieu de la région de Sud plus précisément dans le département de la Mvila précisément à la prison centrale d'Ebolowa. De ce fait, cette étude porte sur les femmes incarcérées de la dite prison.

b- Délimitation temporelle

L'étude s'est déroulée du mois de février 2021 jusqu'à la date de dépôt de nos mémoires. Période au cours de laquelle nous étions appelés à effectuer notre stage de consolidation. Ce qui ne nous a donc pas rendu la tâche facile.

c- Délimitation de la thématique

Les présents travaux s'appesantiront sur la situation d'incarcération de la femme et les différentes répercussions qui peuvent en découler notamment sur son entourage.

Parvenus au terme de notre premier chapitre dans lequel il a été question pour nous de ressortir la problématique, de vous présenter le contexte, le constat, les faits observés la conjecture théorique, de ressortir les objectifs, les intérêts dans l'optique de mieux appréhender de notre recherche. Cependant il s'agira pour nous d'aborder le chapitre II dans lequel nous présenterons le bilan de la revue de la littérature et l'insertion théorique.

CHAPITRE II : REVUE DE LA LITTÉRATURE ET INSERTION THEORIQUE

Tout au long de ce chapitre, il s'agira pour nous :

- De définir les concepts
- De présenter des travaux empiriques sur la thématique
- De faire une insertion théorique
- De présenter les hypothèses
- Et enfin de présenter tableau synoptique

2.1- Définition des concepts

Il s'agira pour nous de définir les concepts

a) Famille

Etymologiquement, selon ENGELS « Famulus » veut dire esclave domestique et la « Familia » c'est l'ensemble des esclaves qui appartiennent à un même homme. Au sens large la famille est l'ensemble des personnes ayant avec le sujet un lien de parenté ou d'alliance, au sens strict la famille est une personne ou un couple vivant sous le même toit. La famille est de ce fait une notion relative dépendant de l'environnement sociologique. La famille remplit plusieurs fonctions à savoir la fonction de sécurité, la fonction de socialisation la fonction affective.

Juridiquement la famille Jean Carbonnier, la famille est l'ensemble des personnes unies par le mariage ou la filiation ou par la parenté et l'alliance qui sont-elles même des conséquences du mariage et de la filiation. En dehors du mariage c'est la parenté qui fait la famille

Il existe toutefois plusieurs types de structures familiales :

La famille nucléaire l'enfant vit avec ses deux parents

La famille monoparentale l'enfant vit avec un de ses parents

La famille recomposée l'enfant vit avec un de ses parents et le beau parent

La famille adoptive l'enfant vit avec ses parents non biologiques

La famille homoparentale (nouvelle forme de famille) l'enfant vit avec un de ses parents et son compagnon de même sexe.

b) Parentalité

Partant d'une définition générale, la parentalité peut être perçue comme : l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. La parentalité est également un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale à savoir la dimension matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Par ailleurs, la parentalité qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte-enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit. La parentalité s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ». La parentalité est donc un concept multidimensionnel qui regroupe plusieurs choses : d'une part, les différentes manières possibles d'être un parent et de vivre son rôle de parent, d'autre part, les fonctions parentales, les droits, les obligations et le lien qui unit un parent à son enfant.

Partant d'une définition psychologique, Le terme de « parentalité » est un néologisme qui a été créé à la fin des années cinquante par la psychanalyste américaine Thérèse Benedek. Ce néologisme a ensuite été repris et traduit par le psychiatre français Paul-Claude Racamier et est entré dans le langage courant. À la fin des années cinquante, le terme de parentalité, d'un point de vue psychologique, désignait « un processus de maturation psychique qui se développe aussi bien chez la mère que chez le père, qui repose sur un socle biologique et qui est indépendant du développement psychosexuel ». Ensuite, les considérations psychologiques sur l'enfant, le père, la mère et la famille évoluant, d'autres scientifiques se sont attelés à redéfinir ce concept de parentalité. Ainsi, Gérard Poussin professeur de psychologie, a alors défini la parentalité comme « une ligne de démarcation manifestant le passage de l'enfance à l'âge adulte, comme un mouvement pouvant advenir ou non et susceptible de modifications aux différents âges de la vie ». Dans la même lignée, Martine Lamour et Marthe Barraco, psychiatres, définissaient la parentalité comme « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur enfant à trois niveaux : le corps la vie

affective et la vie psychique ». Finalement, les psychologues, psychanalystes et psychiatres contemporains qui se sont attelés cette redéfinition, peu importe la tournure que celle-ci prenait, considéraient la parentalité comme un processus maturatif qui se préparait inconsciemment depuis l'enfance, qui était activé à l'adolescence par des facteurs biologiques et qui s'actualisait avec la venue au monde de l'enfant.

c) Incarcération

L'incarcération est un isolement social et une mise en distanciation, c'est le fait de mettre en prison toute personne inculpée, prévenue, faisant l'objet d'un mandat de justice. Trois principales fonctions à savoir :

La sanction

La protection de la société

La réinsertion

d) Mère

Etymologiquement le terme mère peut se définir comme le parent biologique ou adoptif de sexe féminin d'un enfant, c'est une femme qui a mis au monde ou élevé un ou plusieurs enfants.

Psychologiquement une mère peut désigner toute personne qui remplit les fonctions dites maternelles avec ou sans lien maternelle envers un enfant. La littérature scientifique de langue anglaise parle dans cas de « caregiver ».c'est sans doute dans cette lancée que John Bowlby a posé les bases de sa théorie de l'attachement, qui soutient qu'un jeune enfant a besoin pour son développement psycho-affectif de développer une relation d'attachement au moins avec une personne qui prend soin de lui. Une mère peut donc être biologique ou non.

e) Enfant

Etymologiquement le terme « enfant » vient du latin « infant » qui signifie celui qui ne parle pas, chez les romains ce terme désignait l'enfant dès sa naissance jusqu'à 07ans.

Un enfant peut donc être défini comme un jeune être humain en cours de développement et dépendant de ses parents ou d'autres adultes.

L'Organisation Mondiale de la Santé(OMS) définit l'enfance comme la période de la vie humaine allant de la naissance à 18ans.

f) établissement carcéral

Un établissement carcéral ou prison est un lieu où sont enfermés certaines personnes condamnées appelées prisonniers. Les fonctions de la prison varient selon les époques, mais dans la plupart des cas il s'agit de :

Sanctionner les personnes ayant violé la loi

Protéger la société des personnes dangereuses

Décourager les gens de violer la loi

Réinsérer les personnes emprisonnées

g) Prisonnier

Aussi appelé détenu, un prisonnier est une personne privée de liberté. Qui peut être retenu dans une prison, un pénitencier, un camp de prisonniers ou en résidence surveillée. De ce fait, nous distinguons plusieurs types de prisonniers à savoir :

Les prisonniers de droit commun

Les prisonniers de guerre

Les prisonniers d'opinion

Le prisonnier politique

h) Peine privative de liberté

Une peine privative de liberté peut être définie comme une sanction prévue par la loi en vigueur et applicable aux personnes susceptibles d'avoir commises une infraction d'avoir violé la loi. Cette peine est prononcée par une juridiction compétente à travers un Juge et est effectuée dans un établissement pénitentiaire.

2.2- Revue de la littérature

Pour mener une recherche scientifique rigoureuse, il est conseillé de mener une exploration judicieuse sur la littérature existante et relative au thème choisi. De ce fait, bon nombre d'auteurs se sont penchés sur non seulement sur l'éducation en milieu carcéral, mais également sur les conditions et la situation des femmes incarcérées, sur la nature de leur relation avec leurs proches et familles.

Vieux-Eyike (1999) en analysant les droits du prisonnier a passé en revue l'arsenal des textes nationaux et supra nationaux qui consacrent des droits aux prisonniers. Après avoir fait l'inventaire des droits dont jouissent tous les prisonniers, il s'est appesanti sur les droits spécifiques aux mineurs, aux femmes incarcérées. La pertinence de l'analyse

juridique du droit des prisonniers par l'auteur n'étant plus à démontrer, il aurait cependant été souhaitable qu'elle soit conciliée avec des faits réels qui illustrent la difficile protection accordée aux prisonniers au regard de la modicité du budget des établissements pénitenciers et des dysfonctionnements observés dans l'administration en général, excluant quelque peu la responsabilité du personnel de l'administration pénitentiaire dans le non-respect des droits du prisonniers. Analyse certes pertinente, mais qui nous semble réaliste. En effet, la modicité du budget des établissements pénitentiaires constitue une entrave au respect des droits de l'Homme dans la mesure où ces budgets ne permettent pas d'assurer la formation et la sensibilisation du personnel chargé de l'application des lois aux droits de l'Homme. Mais cette raison ne saurait à elle seule justifier le déficit d'humanisation observé dans les lieux de détention au Cameroun. Et c'est sur ce point que nous nous écartons de l'analyse de l'auteur car la législation en matière de détention fait elle aussi prospérer les conditions inhumaines dans les lieux de détention dans le sens où elle ne prévoit pas des peines alternatives à l'emprisonnement.

Quant au Professeur Bernard-Raymond Guimdo (2004) sa réflexion portait sur les alternatives à l'emprisonnement et qui fait état de la multiplicité des infractions passibles de peines d'emprisonnement situation qui contribue à détériorer d'avantage les conditions de détention dans les structures pénitentiaires par le surpeuplement. Il propose de ce fait des peines alternatives à l'emprisonnement, les une étant prévu par le code pénale et d'autres en textes législatifs, les autres envisageables au regard de la saturation du milieu carcéral et des besoins des collectivités victimes des méfaits des délinquants à condamner. L'auteur n'estime cependant que certaines institutions telles que les institutions étatiques, la société civile et les collectivités territoriales décentralisées devraient nécessairement être impliquées pour un meilleur suivi et une mise en œuvre efficiente de ces peines alternatives car il ne sert à rien de mettre des gens en prison si cela ne permet pas leur rachat ou leur réinsertion dans la société et si cela ne profite pas à la société .

Cette analyse renforce nos convictions quand on sait que l'incarcération, si elle est une mesure punitive, constitue également une grande humiliation pour ceux des citoyens qui, bien qu'exemplaires sont malencontreusement ou accidentellement tombés sous le coup de la loi. De plus, purger une peine d'emprisonnement dans le contexte camerounais actuel c'est aussi supporter l'abandon de la famille qui très souvent rompt les liens avec le

détenu, rendant ainsi plus difficile une possible réinsertion. Pourtant le condamné d'aujourd'hui peut, lorsqu'il est bien accompagné, devenir un modèle social après avoir payé ses fautes.

Ricardeau Gwenola (2008) sociologue, pour sa part a abordé le sujet de la complexité et la dynamique des relations familiales à l'épreuve de l'incarcération, et plus particulièrement celles des relations conjugales. Qui sont permanemment en proie à une crise. Il cherche à analyser la nature de la transformation des liens qu'ils ont avec les proches. Différents cas de figure se présentent et sont illustrés par diverses situations. : le cas où les liens ont été interrompus bien avant l'incarcération, quand ses liens ne résistent pas à l'incarcération, quand ils se reconstituent au cours de l'incarcération, quand ces liens se maintiennent en s'adaptant, enfin quand d'autres liens se créent. L'originalité et la limite de notre sociologue est de se vouloir proche des détenus en même temps qu'analyste de leurs conditions.

Benoît Bastard (2003) d'après cet auteur, nous assistons à l'avènement d'un nouveau paradigme en termes de relations entre enfants et parents dans le cas de séparation : « on a cessé de voir la coupure enfants-parents comme un moyen de sauver l'enfant ou de le soigner ; on considère au contraire que les séparations, pour n'être pas nuisibles à l'enfant, doivent s'accompagner de certains contacts entre celui-ci et les parents dont il est séparé. Ce changement de perspective affecte également le traitement de la problématique de l'incarcération d'un parent et rejoint la théorie de l'attachement, ainsi que les conclusions de différents travaux existants sur la question.

Travaux rapportant les conséquences néfastes de ce phénomène sur l'enfant. Les besoins affectifs posent la question de l'affiliation, du rattachement de l'individu à un groupe ; ils se manifestent dès les premiers instants de la vie et se développent généralement avant tout au sein de la famille, premier lieu de socialisation pour l'enfant. Outre le besoin d'acceptation et d'investissement, le besoin d'attachement joue un rôle primordial dans le développement individuel. Dans les premières années de développement, la construction du lien d'attachement s'effectue principalement entre la mère et l'enfant, par le biais de contacts physiques, d'odeurs, d'échange de sourire ou encore la transmission d'émotions. Bien que la mère soit plus fortement sollicitée et investie dans un premier temps, le père occupe également une place importante dans cette dimension. En effet, « l'incarcération parentale est sans doute une situation exemplaire

d'une rupture brutale, physique pouvant entraîner une cassure au plan psychologique. Les enfants privés d'un parent emprisonné sont souvent des victimes oubliées de l'incarcération, en témoigne le manque de littérature disponible sur ce sujet.

En effet, comme le souligne Oliver Robertson, (2007) « la recherche sur les effets de l'emprisonnement d'un parent sur les enfants en est encore à ses débuts ». Pourtant, selon les études réalisées jusqu'ici, les effets d'un tel événement sur le développement de l'enfant sont loin d'être anodins. En plus de porter atteinte au droit de l'enfant de vivre avec ses deux parents et d'être élevé par eux, l'incarcération d'un parent engendre des conséquences préjudiciables à long terme que nous allons à présent identifier, afin de comprendre quels sont les enjeux d'une intervention en faveur du maintien des relations entre l'enfant et son parent en prison.

Bien qu'il soit difficile d'établir un scénario de manière immuable, force est de constater qu'un tel événement affecte néanmoins la majorité des enfants négativement (Robertson, 2007). Pour certains enfants, l'emprisonnement peut à l'inverse être vécu comme un soulagement dans le cas de parents nuisant à la stabilité de la vie familiale par des comportements violents ou déviant.

Selon Pierre Lequeau (2003), la détention impose une sorte de stigmatisme qui peut isoler ceux sur qui il est appliqué, comme s'il était question d'une quelconque contagion. Par le simple fait d'avoir un parent en prison et de lui rendre visite, ces enfants peuvent donc avoir l'impression qu'ils sont eux-mêmes coupables et qu'ils cautionnent les actes de leur parent. L'incarcération du parent devient ainsi contagieuse : face au regard réprobateur des autres, l'enfant peut être amené à vivre la faute de son parent et éprouver la honte d'être l'enfant d'un parent détenu.

Pierre Lequeau souligne à ce sujet que les réactions négatives des autres peuvent avoir des effets à long terme sur la confiance en soi et le bien-être de l'enfant, et la honte et la stigmatisation subsistent longtemps après que le parent soit mis en liberté. En plus de la honte et de la faute, la stigmatisation entraîne un phénomène d'exclusion : par peur de contagion, les autres se distancient de la famille et de l'enfant du détenu. L'enfant doit alors faire face à un fort sentiment de mise à l'écart de la société. Les sentiments de honte et de culpabilité liés à la stigmatisation, ainsi que la peur de l'exclusion incitent souvent les familles à ne pas révéler l'incarcération d'un de leurs membres. Une logique de secret est alors instaurée, afin de préserver l'image de chacun

et de celle de la famille qui pourrait être altérée par le jugement d'autrui portée sur la transgression du parent. La détention peut ainsi être cachée à l'entourage proche voire même aux enfants de la personne incarcérée que l'on tente par-là de protéger. L'enfant d'un parent porteur de secret pressent très souvent qu'une partie de la réalité lui est voilée. De ce fait, le silence régnant autour de la situation de détention génère des problèmes de communication au sein de la famille (silence) et une grande confusion chez l'enfant, pouvant se manifester par une attitude anxieuse (l'enfant construit des scénarios angoissants quant à la situation de son parent absent) et des comportements violents.

Castel (1995), pour sa part bien qu'il parle d'isolement social comme variable de la désaffiliation et non seulement d'isolement familial, accorde tout de même une place particulière à la famille. Il y a à la base de la désaffiliation cette idée, entre autres, d'une rupture avec le milieu familial. En effet, il accorde une attention spécifique à la sociabilité primaire qui se définit par : les systèmes de règles liant directement les membres d'un groupe sur la base de leur appartenance familiale, de voisinage, de travail, et tissant des réseaux d'interdépendances sans la médiation d'institutions spécifiques. Il explique comment les solidarités familiales qui entourent un individu peuvent permettre une ré-affiliation de ce dernier. Si ces dernières sont absentes ou défailtantes, la communauté peut prendre le relais. Il souligne que: les communautés très structurées peuvent, sous certaines conditions, pallier ces ratés de la sociabilité primaire en mobilisant les potentialités de cette même sociabilité. Elles ré-affilient les individus déstabilisés en sollicitant les ressources économiques et relationnelles de l'environnement familial et/ou local. Ainsi, l'orphelin sera pris en charge par la famille élargie. La communauté se sert donc de la famille pour freiner le processus de désaffiliation. Dans un contexte d'incarcération, le maintien des liens familiaux devient une limite à l'exclusion des détenus qui n'est jamais totale. Il a été démontré que l'incarcération engendre une scission du corps social.

Strimelle et Poupart (2007), mentionnent en effet que Comme on peut s'y attendre, les personnes qui subissent une longue incarcération connaissent habituellement une rupture quasi-totale avec leurs réseaux sociaux antérieurs. Leur étude portant sur l'intégration des personnes ayant connu une expérience d'incarcération démontre que durant la détention, le seul lien avec l'extérieur pour une majorité de détenus est la famille proche et que les autres liens sociaux comme les amis ou les collègues de travail sont généralement rompus

lors de la détention. Ils soulignent d'ailleurs que l'analyse des expériences et trajectoires relationnelles révèle à quel point l'entrée dans le monde carcéral bouleverse et fait habituellement disparaître la plupart des anciens réseaux sociaux. Seuls demeurent les liens qui sont les plus significatifs et les plus solides avec quelques membres de la famille proche.

2.3- Insertion théorique

Pour mieux comprendre le phénomène des effets de l'incarcération de la mère sur l'harmonie familiale, il est d'urgence pour nous d'explorer les théories d'un certain nombre d'auteurs en relation avec notre thème.

Dans le cadre de notre étude, une théorie sera appréhendée comme une interrelation de construits de définition et de propositions qui présentent une vue systémique d'un phénomène en spécifiant la relation entre les variables avec l'intention d'expliquer et de prédire le phénomène.

2.3.1- La théorie de l'attachement

Pour mieux comprendre la façon dont la théorie de l'attachement peut nous permettre de jauger et de peser les conséquences de l'incarcération de la mère sur sa famille, plus particulièrement sur ses enfants nous allons tout d'abord faire le rappel du postulat de cette dernière.

L'attachement comme un ensemble des liens qui se sont établit entre un jeune et sa mère à partir des sensations et des perceptions du nourrisson vis-à-vis de cette dernière et réciproquement, de la mère à l'égard de son enfant. La notion d'attachement a été introduite en psychologie en 1959 par John Bowlby.

Le lien peut se définir comme une réalité une réalité psychique inconsciente spécifique construite par la rencontre de deux ou plusieurs sujets et constitue la partie implicite-inconsciente- de la relation. La théorie de l'attachement est née dans le contexte historique de la guerre, qui entraîne séparations, pertes et deuils et s'est développée durant la seconde moitié du vingtième siècle. John Bowlby, né en 1907, fait sa formation médicale en psychiatrie entre 1929 et 1937, après avoir étudié à Cambridge et enseigné un an à la « Priory Gate School », école pour « enfants inadaptés ». Ses premiers travaux portent à nouveau, sur l'effet de séparation chez les enfants hospitalisés, et sur les carences relationnelles précoces des délinquants. A cette période, sa première intuition porte sur le lien entre privation affective

maternelle et risque de délinquance. C'est à partir de son expérience clinique à la « Tavistock Clinic » qu'il intégra en 1946, que John Bowlby jeta les bases d'un nouveau cadre théorique connu sous la dénomination de « théorie de l'attachement ». A la suite des articles préliminaires datant de 1958, Bowlby a exposé la théorie de l'attachement dans un ouvrage en trois volumes attachement et perte entre 1969 et 1982 pour l'édition originale .

Contrairement à Freud qui soutenait que le nourrisson construit ou acquiert son attachement à sa mère par la satisfaction qu'elle lui apporte de son besoin d'alimentation, Bowlby relie l'attachement au besoin inné de contact social. L'enfant naît social et les relations d'attachement qui se construisent avec les personnes majeures de son environnement, sont une nécessité dictée par cette disposition première. Il va ainsi se sentir plus ou moins en sécurité suivant les modes de réponse à ses besoins. D'après Bowlby, l'attachement est un processus instinctif fondamental qui assure la survie de l'espèce en maintenant une proximité entre un nourrisson et sa mère. Les comportements d'attachement se retrouvent dans de nombreuses espèces animales et sont pour Bowlby de nature essentiellement instinctive et biologique. Il considère que la disposition à établir des liens émotionnels forts avec des personnes particulières est un véritable système de régulation cérébral construit de manière à promouvoir la survie de l'individu dans son environnement. Bowlby ne donne cependant pas d'informations plus détaillées quant à la nature de ce système de régulation. L'attachement débute dès la grossesse et s'établit dans les trois premières années de la vie. Il va influencer la façon dont l'enfant va ensuite établir ses relations sociales pour le reste de son existence. Bowlby est convaincu des implications à long terme de la sécurité de l'attachement mère-nourrisson sur les relations interpersonnelles ultérieures.

L'attachement est un processus réciproque, nécessitant des interactions entre l'enfant et la figure d'attachement qui est la personne avec laquelle l'enfant formera et structurera ses comportements. La mère est généralement la première personne qui tient cette place. La théorie de l'attachement est un champ de la psychologie qui traite des relations entre les êtres humains. Son principe de base est qu'un jeune enfant a besoin de connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et

continue. Cette théorie a été formalisée par le psychiatre et psychanalyste John Bowlby après les travaux de Winnicott et de Harlow.

Cette théorie se fonde sur le postulat selon lequel la survie de l'enfant dépend non seulement des soins physiques mais aussi et tout également des soins effectifs qu'il reçoit soit par la mère, soit par une figure maternante. Le lien d'attachement qui unit l'enfant à sa mère ou à toute figure maternante résulte précisément de l'interaction de deux systèmes comportementaux, distincts et complémentaires, à savoir le système d'attachement présent chez l'enfant qui vise à assurer la protection de celui-ci en favorisant la proximité avec une figure maternante et le système d'attachement dans la mesure où il consiste à assurer la protection de l'enfant. Cette théorie s'est progressivement enrichie, actuellement elle dépasse la relation mère – enfant pour englober les relations avec les autres membres de l'entourage.

Selon Bowlby si la première relation d'attachement constitue en quelque sorte une porte d'entrée, un modèle relationnel, à la socialisation de l'enfant. L'attachement est besoin primaire, naturel et instinctif. Cette théorie se résumerait donc ainsi : la construction des premiers liens entre l'enfant et ses parents relève d'un besoin biologique fondamental, la mère étant le premier contact du psychisme, la condition d'un étayage de la pulsion du moi ou la représentation mentale de la situation. Dans les familles dysfonctionnelles l'enfant victime du rejet ou de l'absence qu'il soit physique ou psychologique de ses parents risque d'évoluer dans une carence affective dont les effets se répercuteront sur son développement psycho-affectif et psycho-social. La théorie de l'attachement a été développée à partir des recherches ethnologiques sur le comportement des primates et est basée sur l'hypothèse que les comportements d'attachement tels que la succion, l'agrippement, les comportements de suivre, les pleurs et le sourire ont pour but de maintenir l'enfant à proximité de sa mère.

La théorie de l'attachement considère la tendance à établir des liens affectifs étroits comme un élément essentiel à la survie de l'être humain. Selon Bowlby (1969), l'attachement à la figure maternelle servirait de base de sécurité à l'enfant pour explorer l'environnement. Dès la petite enfance, l'enfant développerait un modèle d'attachement particulier en fonction de l'attitude de la figure maternelle à son égard. Bowlby prétend que ce lien d'attachement en devenant intériorisé, servirait par la suite de modèle à toutes les relations intimes et sociales de l'individu.

Cette théorie fait état des liens entre l'attachement précoce à la figure maternelle et les problèmes de socialisation. Bowlby soulevait les liens entre les séparations précoces prolongées et les comportements agressifs et la délinquance. Bowlby constate, à partir d'études menées sur divers échantillons psychiatriques, que deux syndromes psychiatriques (la personnalité psychopathique et la dépression) accompagnés de deux sortes de symptômes (la délinquance persistante et la propension au suicide), sont associés à de fréquentes ruptures de liens affectifs durant l'enfance.

Dans une recherche chez les bébés à risque, met en évidence que les nourrissons présentant un lien sécurisant étaient plus compétents intellectuellement et socialement que ceux dont l'attachement était anxieux et désorganisé. Selon lui, les troubles de conduite se trouvent souvent associés à un attachement de type non sécurisant ou désorganisé. Plusieurs autres études appuient l'hypothèse d'une relation entre la qualité de l'attachement en bas âge et les problèmes de comportement extériorisés à la période préscolaire et scolaire. On peut donc comprendre qu'après quelques années, ce soit l'enfant lui-même (en raison des problèmes de socialisation développés) qui devienne le principal obstacle à l'élaboration d'un projet de vie avec des substituts parentaux.

À ce moment, le cadre de vie stable, nécessaire à tout espoir de récupération d'une certaine capacité relationnelle devient de plus en plus difficile à trouver et surtout à maintenir, à mesure où l'enfant avance en âge, tout en cumulant les ruptures relationnelles. C'est un constat malheureusement fréquent dans notre pratique: le projet de vie arrive trop tard, au moment où l'enfant a perdu ses capacités d'attachement.

Cette relation peut pas être présente dans les premières semaines de vie, vu les limitations du bébé dans la compréhension de soi et des autres. Au contraire, à mesure que les adultes interagissent et s'occupent du bébé pendant la première année de la vie, l'enfant organise son comportement autour de ce caregiver. Le long développement de l'attachement de l'enfant envers sa figure d'attachement est une adaptation évolutive essentielle de l'espèce humaine, dans la mesure où les humains, comme les autres primates, naissent vulnérables, mais le restent-ils durant plusieurs années. À la lumière d'une perspective phylogénétique, il a été proposé que le système d'attachement ait évolué pour garantir que les petits enfants et les donneurs de soins soient en proximité physique, de façons à assurer la protection des plus jeunes. La figure d'attachement

fonctionne, en principe, comme un havre de sécurité, comme une source de réconfort et de protection dans un contexte d'activation physiologique ou de menace environnementale.

De ce fait, pour qu'un lien d'attachement se construise chez un enfant, il faut que la figure d'attachement concernée soit suffisamment présente et stable qu'elle comprenne les besoins de son enfant et qu'elle puisse les satisfaire. Une construction saine des liens familiaux est toujours nécessaire pour permettre à l'enfant d'avoir une représentation interne des images parentales suffisamment stables et sécurisées d'avoir suffisamment de présence de l'autre en soi. L'incarcération de la mère influence négativement la sécurité de l'attachement.

La rupture du lien d'attachement suite à l'incarcération de la mère peut engendrer de grosses conséquences surtout d'ordre psychologique qui peut également impacter sur le développement psycho-affectif du jeune enfant. L'incarcération d'un parent en l'occurrence d'une mère va considérablement impacter la vie de l'enfant, comme conséquence on peut citer de la séparation physique ensuite l'insécurité liée à la perte des repères familiaux. L'épreuve de la détention entraîne pour l'enfant qu'elle qu'en soit la raison, des accrocs dans le maillage des liens qu'il a construits : plus rien ne sera plus comme avant. Dans le cadre de notre étude de cas nous avons compté parmi nos échantillons des mères d'enfants âgés entre deux et trois ans, nous ne pouvons qu'imaginer les séquelles de nature psychologique ou physiques que subiront ses enfants sur leur développement psycho-affectif, sur leur processus de socialisation.

2.3.2- La théorie du fonctionnalisme

Dans la perspective du fonctionnalisme la famille est décrite ou définie à partir de ses fonctions, ces fonctions sont reliées à la satisfaction des besoins humains jugés naturels et universels tels que : la reproduction, le soin, la socialisation des enfants, la satisfaction stable des besoins affectifs. La permanence de la famille serait liée à la nécessité et à la persistance de ces besoins. La persistance de ces besoins est justement assurée dans la plus-part des cas par la mère, dans la mesure où de nos jours on rencontre plus des familles monoparentales dans lesquelles le seul parent se retrouve être la mère.

Qui se retrouver en train de remplir où de jouer un double rôle : celui du père et de la mère en même temps. En tenant compte de ce contexte l'absence de la mère due à son incarcération constitue une entrave au bon fonctionnement de la famille qui sera certainement incapable de remplir ses fonctions et ses différents rôles. Une femme seule

est capable de bien s'occuper de sa famille en l'absence de l'homme, mais à l'inverse un homme où un mari seul est dans l'incapacité de le faire. De ce fait, l'incarcération de la femme a de lourdes répercussions sur sa famille. C'est la raison pour laquelle l'on dit qu'incarcérer une femme revient à condamner toute une société, dans la mesure où les enfants victimes surtout de bas âge ne bénéficieront pas des fruits relatifs à la présence d'une mère au sein de la famille. La famille est considérée comme un système, qui est défini comme un ensemble d'éléments remplissant chacun une fonction bien précise tout en étant interconnectés.

En tant que système, la famille a besoin de tous ses membres afin que chacun puisse jouer sa partition, et lorsqu'un élément est absent dans le dit système cela provoque un disfonctionnement au sein de ce dernier. La théorie du fonctionnalisme met en avant la fonction de chaque acteur dans son élément. Chaque élément dans la société possède une tâche à accomplir. Et la mère justement a une lourde tâche, un important rôle à jouer dans la stabilité et le fonctionnement de ladite société. Et lorsque cette fonction de la mère n'est pas remplie suite à l'incarcération de celle-ci, c'est la société d'une manière ou d'une autre qui en payera le prix.

2.4- Hypothèses de recherche

Une hypothèse est une affirmation provisoire suggérée comme explication d'un phénomène en science sociale, il s'agit d'une réponse anticipative à une question préalablement posée à ce titre, elle doit être énoncée de telle sorte qu'elle puisse être confirmée ou infirmée. Ainsi une hypothèse est une prédiction d'une relation causale entre deux variables. Il s'agira donc pour nous tout d'abord d'énoncer l'hypothèse générale, ensuite d'énoncer les hypothèses secondaires.

2.4.1- Hypothèse générale de recherche

Dans une recherche scientifique, une hypothèse générale de recherche est celle qui provient directement, qui est liée à la question principale de recherche. Dans le cadre de notre travail il s'agira d'énoncer l'hypothèse selon laquelle :

L'incarcération de la mère entraîne des altérations au sein de l'harmonie familiale.

Dans l'objectif de mieux cerner cette hypothèse générale il s'agira pour nous de vous présenter les hypothèses secondaires (03).

2.4.2- **Hypothèses secondaires de recherche**

Une hypothèse secondaire peut être considérée comme l'émanation de l'hypothèse générale de recherche. Elle est plus précise et concrète.

Dans le cadre de notre travail, trois (03) hypothèses spécifiques seront énoncées.

- L'hypothèse secondaire de recherche n° 1 : la rupture mère-enfant influence l'harmonie familiale.

- L'hypothèse secondaire de recherche n°2 : l'absence de contact mère-enfant provoque un dysfonctionnement sur l'harmonie familiale.

- L'hypothèse secondaire de recherche n°3 : la stigmatisation des enfants suite à l'incarcération de la mère influence l'harmonie familiale.

2.5- Tableau synoptique

HYPOTHESE GENERALE	HYPOTHESES DE RECHERCHE	VARIABLES	INDICATEURS
L'incarcération de la mère provoque des altérations sur l'harmonie familiale.	- HR1 : la rupture mère-enfant influence l'harmonie familiale.	VII : le développement psychologique et social des enfants VD : harmonie familiale	- socialisation - Sécurité - Affection VD : harmonie familiale
	HR2 : l'absence de contact mère-enfant impact sur l'harmonie familiale.	VI2 : dysfonctionnement de la famille VD : harmonie familiale	- Séparation - Absence - Trouble affectif VD : harmonie familiale
	HR3 : la stigmatisation des enfants suite à l'incarcération de la mère altère l'harmonie familiale.	VI3 : condamnation de la famille VD : harmonie familiale	- Isolat social - honte - Jugement VD : harmonie familiale

Arrivés au terme de ce deuxième chapitre, au travers duquel nous avons défini les concepts, présentés les travaux empiriques des auteurs en rapport avec la théorie, les théories et enfin le tableau synoptique. Il s'agira pour nous de poursuivre avec la troisième partie qui est celle du cadre théorique.

Deuxième partie :
CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les quelques pages qui suivent exposent la méthodologie de la recherche menée et fournissent les détails nécessaires à l'évaluation de la pertinence et de la scientificité de cette recherche. De ce fait, nous pouvons définir la méthodologie de recherche comme un processus dynamique ou une démarche rationnelle qui permet d'examiner des phénomènes, des problèmes à résoudre et d'obtenir des réponses précises à partir d'investigation. De ce fait il s'agira pour nous de présenter :

- Rappel de l'objet d'étude
- Le type de recherche
- Site de l'étude
- Population
- Echantillon
- Techniques d'analyse des données

1.2 Rappel de l'objet d'étude

Notre étude porte sur l'impact de l'incarcération des femmes sur leur famille, nous avons choisi ce thème en connaissance de l'importance de la femme au sein de sa famille, du rôle qui lui est assigné notamment dans le maintien des relations familiales et du développement psychologique des enfants. Mais également à l'inverse le rôle que peut jouer la famille sur la réinsertion de la détenue. A partir de cette base, nous avons trouvé judicieux d'aborder une telle thématique.

Cependant, il s'agira pour nous par la suite de présenter le type de recherche.

1.3 Type de recherche

Dans notre travail, il est question d'une recherche de type causal ayant pour but de mesurer la relation de cause à effet ou plus simplement, le lien de causalité qui existe entre l'incarcération de la mère et l'harmonie familiale.

3.3 – Présentation générale du site d'étude

Nous avons eu à mener notre étude au Cameroun plus précisément à Ebolowa qui est une ville se trouvant dans le Sud du Cameroun dans le département de la Mvila. Comme site d'étude nous avons choisis la Prison centrale d'Ebolowa. La prison Centrale d'Ebolowa

est située au pied du mont de la ville notamment celles des réseaux de communications, elle est bâti sur une superficie se situant autour de deux hectar

3.3.1- HISTORIQUE DE LA PRISON CENTRALE D'EBOLOWA

La PCE fut créé vers les années 1930 avec une capacité de détention de 200 détenus. En ce moment elle était donc appelée maison d'arrêt d'Ebolowa, elle est d'ailleurs à cette année la seule institution carcérale de la région du Sud. Elle prend le nom de Prison centrale d'Ebolowa à la fin des années 1970.

La PCE a connu des évolutions depuis cette période. Les photos qui suivent permettent de localiser et d'illustrer la vue de face de la PCE.



Figure 1 : vue de face de la PCE



Figure 2 : vue de l'entrée principale de la PCE

3.3.2- PRESENTATION DE LA PRISON CENTRALE D'EBOWA

La prison centrale d'Ebolowa est principalement composée en deux compartiments à savoir :

Le bloc administratif

Le bloc de détention

3.3.2.1- Le bloc administratif

Il s'agira pour nous de vous présenter les composantes du bloc administratif et leurs différentes fonctionnalités.

De ce fait nous commencerons en vous montrant une illustration du bloc administratif.



Figure 3 : vue de face du bloc administratif

Comme toutes les prisons centrales du Cameroun, celle-ci comprend le Bureau du Régisseur notamment l'Administrateur Principal des prisons M. Mbita Serge Patrick est à la tête et auquel est greffé son secrétariat. Nous trouvons aussi deux services dans la dite prison. Notamment :

- Le Service des Affaires Financières
Dirigé par un chef service en occurrence l'intendant principal des prisons M. Ndzinga Joseph. Le SAF comprend 03 bureaux dont un reste jusque-là non pourvu.
- Le bureau du personnel
Le chef du personnel de la prison centrale d'Ebolowa est l'intendant des prisons Ntsama Jean Marie.
- Le Bureau Des Affaires Administratives et du Greffe
Le chef de ce bureau est l'intendant principal des prisons Mpoum Albertaine

Le bureau des affaires financières.

NB : le bureau des affaires financières reste jusqu'ici non pourvu à la Prison Centrale d'Ebolowa

Le Service de la Discipline et des Activités socioculturelles et Educatives

A la tête de ce service se trouve l'Administrateur des prisons Gérald Nwafon CSDACSE assisté de son adjoint Mme Bekene rose super intendante. Ce service comprend 03 trois bureaux à savoir :

Le bureau de la discipline des détenus.

Le Gardien Chef Afomba Serge assure la direction de ce service.

Le bureau des activités socioculturelles et des loisirs

Dirigé par le Gardien Chef Mvondo Michel.

Le bureau de la formation et de l'action sociale

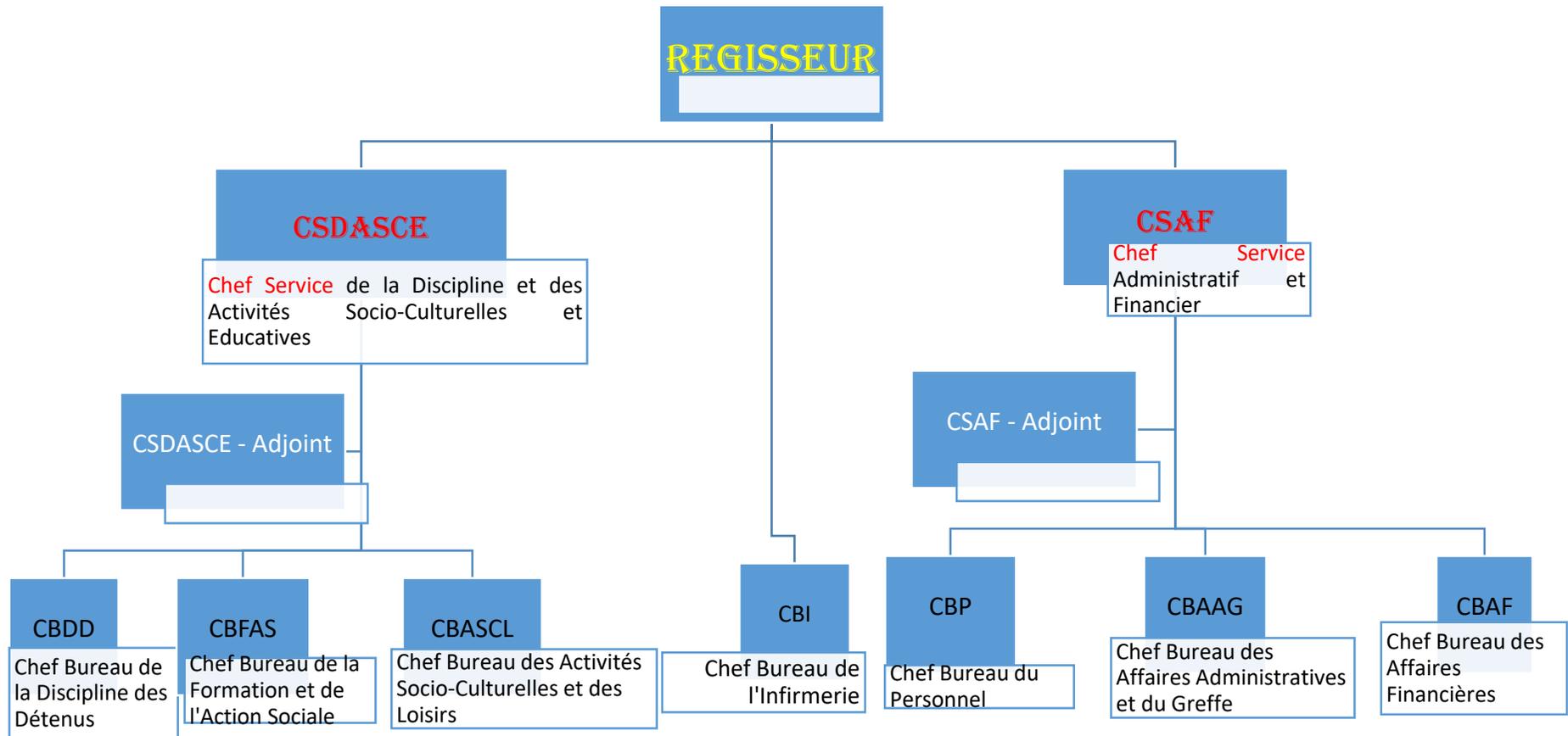
Mme Minlo Paulette Rita Gardien chef des prisons,

A côté de ces deux services nous notons aussi le Service de l'Action Sociale S.A.S.O dont Madame Baossas. Ce service qui est détaché à la Prison Centrale d'Ebolowa par le Ministère des Affaires Sociales y est installé depuis 2012. Le S.A.S.O O est composé d'une seule personne qui collabore tout de même avec le CSDASCE et le Régisseur de la Prison.



Figure 4 : vue de face du foyer du personnel de prison

3.3.2.2- Organigramme de la prison centrale d'Ebolowa



3.3.2.3- Le bloc de détention

Il s'agira pour nous de présenter le bloc de détention qui est composé de trois quartiers à savoir :

Le quartier des hommes : il existe ici 13 locaux et sont au nombre de 155.

Le quartier des femmes il contient 08 locaux et l'effectif est de 05.

Le quartier des mineurs et malades. La répartition ici est de 06 locaux pour les mineurs dont l'effectif est de 10 mineurs.



Figure 5 : vue partielle du quartier des détenues

3.3.3- Population carcérale

La Prison Centrale d'Ebolowa connaît actuellement plusieurs catégories de détenus. Ainsi, on y trouve les prévenus, les condamnés, les contraignables, et les gardés à vue.

Les prévenus

Les prévenus se trouvent plus généralement dans les locaux 02 ; 03 et 05. On trouve 292 détenus. Qui, d'ailleurs ne sont pas concernés par les corvées.

Les condamnés

La Prison Centrale de la région du Sud connaît plusieurs types de condamnés : les condamnés à vie qui eux sont au nombre de 06 ; et les autres condamnés dont le nombre est de 130 détenus

Les étrangers

Nous avons eu 28 détenus donc 25 prévenus et 03 condamnés

➤ Les contraignables

Ce sont les détenus condamnés définitifs qui ayant purgés leurs peines restent redevables envers l'état ou la partie civile. Ils sont au nombre de 01

➤ Les gardés à vue

Ce sont les détenues gardés à vue par le Tribunal militaire ils sont au nombre de 05

3.4- Population d'étude

La population d'étude peut être définie comme l'ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils ont les mêmes propriétés et qu'ils sont tous de même nature. Autrement dit, c'est l'univers statistique auquel le chercheur s'interroge, se questionne afin de recueillir d'amples informations nécessaires. De ce fait, on distingue deux types de population à savoir: la population cible et la population accessible.

3.4.1- La population cible de notre étude

La population cible est celle qui constitue l'ensemble d'un ensemble de sujet ayant les mêmes critères et caractéristiques et soumis aux mêmes conditions de vie ou d'apprentissage. C'est la population souche.

Sur la base de notre étude comme population cible nous avons les enfants des femmes incarcérées dans les prisons du Cameroun.

3.4.2- La population accessible

La population accessible est celle qui est constituée d'une partie de la population prélevée dans la population cible.

Dans le cadre de notre étude, la population accessible est celle des enfants dont les mères sont incarcérées à la prison centrale d'Ebolowa.

3.4.3 – Justification de la population d'étude

Le choix de notre population se justifie par des raisons ci-après:

La proximité de cette population d'étude par rapport à notre lieu d'habitation ainsi que

Les moyens extrêmement limités et le temps relativement court ne pouvaient pas nous permettre d'étendre notre étude sur toute la population carcérale.

Nous avons voulu concentrer notre intérêt sur celle qui était susceptible de mieux comprendre notre guide d'entretien.

3.5- L'échantillon d'étude

L'échantillon d'une étude peut être défini comme un sous ensemble de la population en ce qui nous concerne notre étude a comme échantillon la population carcérale féminine, les femmes détenues dans la prison centrale d'Ebolowa. L'échantillonnage a permis de réduire l'étendue de ce qui était à étudier. Dans le cadre de la recherche menée, c'est un échantillon formé de cas multiples qui a été favorisé. Ce choix semblait, en effet, le plus adéquat puisqu'on s'intéressait à des expériences de vie. La sélection des individus interrogés s'est faite en fonction de l'identification de ces individus comme subissant une expérience d'incarcération. Ces individus étaient des informateurs qui fournissaient des informations pertinentes sur ce qu'ils avaient personnellement vécu.

La taille de l'échantillon ici est 05 détenues incarcérées à la PCE

3.5.1 – Type d'échantillonnage

Comme type d'échantillonnage, nous avons un échantillonnage choisi à dessein car elle est constituée de personnes qui ont été délibérément ciblées parce qu'on a pensé qu'elles détenaient des informations qui nous permettraient de mener à bien notre étude.

3.6- Instruments de collecte de données :

Il est important de choisir l'instrument par lequel les données nécessaires à la production de notre travail doivent être récoltées. Dans le cas précis de notre étude qui est qualitative, car nous faisons une étude de cas, nous avons optés comme instrument de collecte de données : L'entretien.

Les entretiens ont été Privilégiés, car cette technique semblait être la plus appropriée à l'objet de recherche. Puisque c'était des expériences de vie qui étaient recherchées, il fallait de ce fait opter pour une méthode permettant une plus grande liberté d'expression avec l'interlocuteur. Les entretiens sont de type semi-directif, bien qu'on devait laisser la liberté de s'exprimer à nos sujets, il fallait toutefois les canaliser pour éviter tout égarement et de ce fait s'éloigner du but ou des objectifs à atteindre. Les entretiens ont été menés avec les femmes incarcérées de la prison centrale d'Ebolowa et certains de leurs enfants. Toutefois un guide d'entretien a été élaboré.

3.6.1 – Guide d’entretien

Le guide d’entretien peut être défini comme un document qui regroupe l’ensemble de vos questions à poser ou vos thèmes à aborder lors d’une entrevue. Il est structuré selon le type d’entretien qu’on souhaite mener. Le guide d’entretien est de ce fait utilisé pour une étude qualitative lors d’un entretien semi-directif ou non.

Le guide d’entretien avait été élaboré dans l’optique de fil conducteur. Il se présentait comme une manière de structurer la pensée et une solution de secours dans le cas où l’interlocuteur n’était que peu loquace ou expressif. Notre guide d’entretien est composé de thèmes génériques et de sous-questions plus particulières pour chaque thème. Alors qu’il a été utile dans certains entretiens pour approfondir les propos, recadrer ou relancer l’interlocuteur, il n’a, dans d’autres entretiens, même pas été utilisé. Son utilité dépendait de l’interlocuteur et de sa réserve ou non à parler. En aucun cas il n’a été utilisé entièrement ou n’a été suivi à la lettre comme dans une procédure interrogatoire. Il ne servait que partiellement au cours des entretiens. Les différents thèmes élaborés se présentaient de la manière suivante :

Situation matrimoniale

Situation professionnelle

Relation familiale avant l’incarcération

Relation familiale pendant l’incarcération

Motifs de l’incarcération

Le soutien de la Famille

La réinsertion

3.7- Technique d’analyse des données

Une fois collectées, il faut analyser les données qualitatives obtenues. Pour analyser les données récoltées par le biais de notre guide d’entretien. De ce fait, la technique d’analyse de données consistera en tout un processus qui consistera entre autre au traitement sémantique et en la transcription, décryptage des différentes données recueillies.

3.8- Interprétation des résultats

L’approche qualitative est celle privilégiée car elle s’applique à l’expérience subjective des intervenants. Elle permet également de comprendre le cadre de référence avec lequel les sujets interprètent leurs pensées, leurs sentiments et leurs actions qui s’avèrent être incontournables dans l’étude des comportements humains. Nous allons également nous basés sur les théories que nous avons évoqués dans le cadre de notre mémoire.

Parvenus au terme de ce troisième chapitre, ou il était question pour nous de présenter le cadre méthodologique de notre recherche ,où nous nous sommes appesantis sur le rappel de l'objet d'étude, le type de recherche , l'historique du site de recherche , la population d'étude , la justification d'étude , l'échantillon , l'instrument de collecte de données et les techniques d'analyse de données. Cependant il s'agira pour nous par la suite d'aborder le quatrième chapitre qui consistera en l'analyse des résultats.

CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS

Il sera question pour tout au long de ce chapitre de faire une présentation et une analyse des résultats d'informations recueillies sur le terrain à travers les différents entretiens que nous avons eu à passer sur le terrain. De ce fait nous allons procéder à la retranscription, le codage et le traitement des données.

4.1- Retranscription des résultats

Nous allons relater l'histoire des détenues

a- Le cas de la détenue Mariamme

La dénommée Mariamme originaire de la région du Sud Cameroun est une femme et mère de trois (03) enfants, (dont un est pensionnaire à la prison centrale de Nkodengui) le dernier était âgé de trois ans. Mariamme n'était pas mariée mais tout de même vivait avec un conjoint dans une ville proche d'Ebolowa. Le parcours scolaire de notre détenue n'aurait pas été long mais tout même avant d'être incarcérée Mariamme officiait en tant que caissière dans une agence de voyage. En ce qui concerne la relation avec ses enfants dans une approche global elle s'occupait bien d'eux et s'impliquait plus dans leur éducation et de leur scolarité par rapport à son conjoint notons qui était le père de deux des trois enfants ; car Mariamme avait eu un enfant en dehors de leur union. Ce qui de temps en temps faisait l'objet de certaines de leurs mésententes. Dans la mesure où les enfants étaient parfois traités différemment.

Concernant la qualité de ses relations avec son conjoint, elle dit que ce n'était pas l'enfer et ce n'était pas non plus le paradis, mais tout de même qu'il y avait des problèmes de couple assez fréquemment elle reprochait à ce dernier en gros d'être irresponsable et l'abandonnait presque seul dans la tâche familiale , son conjoint était employé à la CRTV. Pour ce qui du motif de l'incarcération, Mariamme me fait comprendre qu'elle est tombée pour tentative de meurtre sur la personne de son mari. Concernant ce motif d'incarcération un petit entretien avec un personnel de l'administration pénitentiaire me comprend qu'elle a en fait tué son mari , découper puis fumé le corps , emballé ses restes dans un sac et avait pris le route où elle fut arrêtée lors d'un contrôle de routine par les forces de l'ordre à Kyossi. La déformation de l'histoire peut se justifier que c'est ni aisé, ni un mérite de dire que l'on est une meurtrière. Elle fut pour se meurtre condamnée à vie par la justice puis de par son bon comportement en prison et plus encore par l'action de la Grâce Présidentielle sa peine fut réduite.

Mais reste tout de même lourde elle a déjà passé vingt ans en prison et d'après mes informateurs il en reste 24 ans vu qu'elle censée sortir en 2045. Depuis son incarcération elle dit regretter

amèrement son acte vu qu'elle ne voit pas ou n'a pas vu ses enfants grandir et qu'elle ne sait même pas comment ils vivent ce qu'ils sont devenus. Elle a recevait des visites de ses sœurs pendant les premiers moments de son incarcération. Mais depuis bien longtemps elle ne bénéficie d'aucune visite mais de temps en temps elle reçoit un peu d'argent quelques fois de la part de ses sœurs. Cette version de fait a été confirmée par mon informateur qui me fait comprendre que depuis qu'il est en service à la PCE il n'a jamais vu une personne venir la voir. Mariamme prétend avoir été rejeté par sa famille, et même abandonnée. De ses trois enfants comme on l'a souligné plus haut, il y'en un qui était quelques années après elle, partit en prison. Elle ne reçoit aucune visite depuis son incarcération, et c'est une situation horrible de se sentir abandonner par ses propres enfants.

Mais malgré tout Mariamme garde espoir de retrouver la liberté et pour ce fait elle mène tant bien que mal son train de vie en prison et a même déjà appris des petits métiers en prison en vue de sa survie en milieu carcéral et de sa réinsertion.

b- Le cas de la détenue Suzanne

La dénommée Suzanne vivant dans le Sud Cameroun et originaire de la dite région était une femme au foyer mère de dix (10) enfants, le dernier d'entre eux était âgé de cinq ans dont le père est décédé depuis pas mal de temps. Suzanne néanmoins s'est relevée et s'est remise en couple avec un autre homme avec qui elle partageait sa vie bien que vivant en situation de concubinage jusqu'au moment de l'incarcération. La famille de Suzanne était recomposée tant du côté des parents qu'au niveau des enfants. Au niveau de l'ambiance qui régnait en famille cette dernière nous fait comprendre qu'il n'y a pas de famille parfaite encore moins de couple parfait, qu'il y avait forcément de petits problèmes de routine mais rien d'extraordinaire les enfants se sont habitués avec leur nouveau parent bien qu'il y avait de temps en temps quelques petits égarements mais rien de sérieux vu que les enfants ne sont pas encore majeurs. Et cette situation était également le cas pour le conjoint de la femme, qui s'occupait également de tous les enfants. Entre les demi-frères pour l'essentiel le courant passait entre eux. Suzanne était commerçante dans un marché et son mari travaillait comme agent de Mairie. En ce qui concerne le motif de l'incarcération elle me fait comprendre qu'elle est tombée pour violence faite aux forces de l'ordre avec confiscation de leur arme de service pour une affaire de terrain qui avait lieu dans leur village où ces agents sont intervenus. L'histoire de Suzanne est particulière dans la mesure où son mari et elle sont tombés pour le même problème et sont tous les deux incarcérés dans la même prison à savoir la PCE.

Ça fait déjà près de six (06) mois ces derniers séjournent dans les locaux de la PCE, en détention préventive. L'un dans le quartier pour hommes et l'autre dans le quartier pour femmes. D'après ses dires elle a reçu juste quatre ou cinq visites en sept (07) mois d'incarcération et c'était lors des premiers moments d'emprisonnement. Elle ne reçoit pas d'appels téléphoniques vu qu'elle vivait au village et que le réseau téléphonique n'est pas encore accessible. Concernant la situation de ses enfants elle me fait comprendre qu'ils allaient quand même à l'école vu qu'ils avaient déjà géré ce volet scolaire avant leur incarcération. Mais pour ce qui est de leur suivi et sous sa responsabilité ils sont, Suzanne me fait comprendre qu'ils vivent comme ça qu'ils sont tous seuls à la maison, qu'ils se débrouillent avec les champs. Mais il lui a été parvenu que certains d'entre eux avaient commencé à voler là-bas pourtant ils peuvent se débrouiller avec les champs. L'aîné d'entre eux à dix-neuf ans bientôt il en aura vingt et le plus petit en a quatre ; qu'elle n'est même plus sûre qu'ils auront toujours à l'école. C'était certainement une manière de me faire comprendre qu'elle ne maîtrisait pas le sujet, elle n'était pas fixée sur leur situation.

Donc elle pouvait vraiment me répondre avec exactitude puisqu'elle-même n'avait pas de nouvelles d'eux. Une brève discussion avec son conjoint incarcéré dans la même prison ne m'a pour le moins apporté de plus amples informations concernant le sujet de ses enfants.

Mon informateur me fait comprendre, qu'en effet le couple aurait porté atteinte à l'intégrité physique des agents de la gendarmerie allant jusqu'à arracher leurs armes de service. Il ne sont pas encore passé en jugement devant les juridictions compétentes.

c- Le cas de la détenue d'Antoinette

Antoinette est une femme originaire de la région du Sud vivant dans la même région dans un foyer polygamique avec ses deux (02) enfants. Notre détenue se retrouve dans un foyer polygamique pour la simple raison qu'elle ne pouvait plus accoucher suite à des complications pendant le dernier accouchement. Son mari s'est senti obligé d'après lui de faire venir une deuxième femme à la maison, ce qui fut une situation très difficile que Antoinette devait traverser. Déjà que leur rapport avant l'arrivée de la deuxième femme de son mari n'étaient pas au top, l'arrivée de cette dernière n'arrangeait pas les choses.

Suzanne nous fait comprendre qu'il y avait beaucoup de tensions à la maison entre sa rivale et elle, les querelles permanentes étaient devenues leur quotidien. La seconde épouse était également mère d'une fille âgée de 15 ans. Antoinette nous raconte qu'elle avait formellement interdit à ses enfants d'approcher ou de collaborer d'une manière ou d'une autre avec la « nouvelle co-famille ». Les multiples interventions de leur mari ne servaient à rien. Pour ce

qui concerne ses enfants elle nous dit qu'elle s'en occupait très bien qu'il y avait un bon suivi surtout avant l'arrivée de la seconde épouse. Pour ce qui était de la gestion de la maison ou du foyer, bien que vivant sous le même toit, ces dernière avaient et utilisaient chacune leurs matériels. Leur mari avait fait construire à chacune une cuisine pour calmer les choses.

Concernant le motif de l'incarcération, il s'agit d'une tentative de meurtre sur la personne de sa coépouse. La détenue raconte que tout était partie du fait qu'en son absence sa coépouse avait envoyé l'un de ses enfants faire une commission et après une demande d'explications et des avertissements musclés et violents, il y a par la suite eu des confrontations physiques au cours duquel Antoinette poignarde sa rivale au niveau de la cuisse, sans l'intervention de l'entourage le pire aurait pu arriver. Elle justifie la présence de l'arme létale par le fait qu'elle faisait la cuisine.

Les forces de l'ordre l'ont embarqué chez elle devant ses enfants ; malgré de multiples supplications sa rivale n'a pas retiré sa plainte. Déjà deux ans qu'elle purge sa peine. Concerne son vécu en prison, elle nous fait entendre qu'elle s'y adapte tant bien que mal et que ses enfant la manque qu'ils viennent la voir de temps en temps parfois avec une de leur tante. D'après ceux-ci la deuxième femme de leur père leur mène la vie dure, il y a des jours où ils ne mangent, où ils subissent les injures de cette dernière ; en bref la vie n'est pas rose. Pour que les enfants commencent à venir la voir, il a fallu que sa sœur aille négocier auprès de leur père ; qui d'ailleurs passe assez rarement et depuis ne passe plus à ce sujet elle nous raconte que d'après les enfants, c'est la deuxième femme de son père qui s'oppose. Cela avait fait l'objet de vive dispute. L'un de ses enfants avait fait l'objet plusieurs fois de convocation pour des raisons disciplinaires au sein de son établissement plus précisément pour motif de bagarre et d'insolence envers ses enseignants.

d- Le cas de la détenue Louise

Louise est une jeune femme originaire de la région du Centre mais vivant sa mère qui était venue en mariage dans le Sud Cameroun. Louise avant son incarcération vivait toujours chez sa mère et était la génitrice de deux fillettes de pères différents. Elle travaillait comme serveuse dans un snack la nuit et en journée cette dernière se débrouillait à faire des petits trucs pour survivre. Louise nous fait comprendre que les différents pères de ses enfants étaient partis, bref qu'ils ne sont plus ensemble. Mais que de temps en temps il y en avait quand même un qui envoyait un peu d'argent pour l'enfant.

C'est la mère de Louise qui reste le plus avec les enfants les enfants à la maison vu que cette dernière n'est pas trop présente pour des raisons professionnelles. C'est donc la grand-mère qui avait toujours une main sur ses petits-enfants.

Pour ce qui est du motif de l'emprisonnement elle nous rapporte qu'elle est tombé parce qu'elle marchait sans le savoir avec des personnes qui avaient perpétré des infractions. Motif qui m'a paru bien étrange au point où je suis allé me renseigner chez l'un des gardes qui me fait comprendre qu'elle était affiliée à un gang d'agresseurs et était impliqué dans des histoires de vente de drogue. Louise filait des informations sur ses clients et des fois elles les attiraient vers es guet-apens et ses derniers se faisaient agresser. On peut comprendre le malaise et peut être la honte de parler de ses déboires. En ce qui concerne les relations avec sa mère, et ses deux enfants elle nous dit que cette dernière passe en moyenne quatre fois par mois, des fois elle vient avec les enfants, qui d'ailleurs n'étaient pas au courant pendant un moment de l'incarcération de celle-ci. Sa mère raconte que les jours qui suivaient l'arrestation de leur mère, les enfants les enfants pleuraient beaucoup et demandait après elle ; elles déprimaient beaucoup. Et à chaque fois qu'elles doivent venir en visite en prison elles sont toujours contentes. Louise apprend des métiers en prison comme la fabrication des détergents, le tissage et la couture.

e- Le cas de la détenue Albertine

Louise est une détenue qui ne sait pas trop ouvert et parle peu et est replié sur elle-même. D'après le gardien celle-ci a un début de troubles de comportement, et est fréquemment jetée au cachot, qui est sorte de cellule dans une prison qui sert d'isoler ou de punir les détenus qui se comportent mal ou sont agressifs. Mais néanmoins on a quand même pu échanger quelques phrases qui nous ont tout de même aidé et apporté un plus. Concernant sa situation matrimoniale elle était anciennement en couple mais fut abandonné par son partenaire et mère d'un enfant, qui ne vit plus avec mais avec un de ses oncles pour des raisons de scolarité. Mais qui venait quand même la voir pendant la période de congé. Concernant ce dernier il a déjà eu aussi quelques démêlées avec la justice pour motif de vol nu été l'intervention de son oncle au commissariat il serait sans doute en prison. Et il faisait également face aux problèmes de discipline scolaire. Pour ce qui est du motif de l'emprisonnement d'Albertine est tombée pour vol d'enfants. Cette dernière était impliquée dans les trafics d'enfants. D'après ses dires, elle ne reçoit pas des visites venant de l'extérieur. Elle nous fait savoir qu'elle également été abandonnée par sa famille, qu'elle est perçue sans doute comme une personne dangereuse qui viendra rendre visite à une personne enfermé pour trafic d'enfants.

Les conditions dans lesquelles nous faisons l'entretien n'étaient pas favorables du moins en ce qui concerne notre informatrice dans la mesure elle souffrait de multiples abcès sur différentes parties de son corps. Nous avons dû écourter notre entretien.

Durant notre descente sur le terrain nous nous rendu compte que plusieurs détenus hors mis ma population d'étude étaient quasiment abandonnés face à leur sort en prison sans aucun soutien de la part de leur proche, certains sont même vêtus avec des haillons.

4.2- Codage des données

Il s'agira pour nous d'utiliser le codage des données fermées des résultats récoltés sur le terrain.

a. Cas de l'entretien de Mariamme

A la lumière des résultats obtenus pendant les entretiens sur le terrain et au vue de ce qu'elle nous a racontés, le concept qui apparait le plus est celui de : la « Honte ». Honte qui vient du fait que la détenue a posé un acte assez répugnant et immoral qu'elle peut en être fière. Et cette honte c'est une fois de plus matérialisée pendant nos échanges à travers le mensonge sur la nature de l'infraction commise. Le sentiment de honte que ressent notre détenue peut détailler en deux variables : la prise de conscience sur la gravité de l'acte posé, et la seconde variable c'est le désir de se racheter, à cet effet Mariamme affiche une bonne conduite, elle veut paraître bonne personne ; elle veut nous faire comprendre qu'elle n'est pas un monstre.

Pour ce qui est de sa situation familiale, la stabilité de la famille était fragilisée tout d'abord par le fait que la famille était recomposée de par l'enfant que notre sujet a eu hors mariage et ensuite la relation avec son conjoint était fragilisée par les attitudes irresponsables de ce dernier. Nous constatons donc de ce fait qu'avant son incarcération l'harmonie et la cohésion familiale, étaient déjà affaiblies voire en péril. Le meurtre de son conjoint était comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. En prison bien que c'étant occupé de ses enfants ces derniers ne viennent pas lui rendre visite. Cela peut s'expliquer par la nature de l'infraction que cette dernière a commise. En effet la nature et le motif de l'incarcération peuvent contribuer à rapprocher où à éloigner l'incarcéré de sa famille.

Pour sa part elle a privé ses enfants de leur père et certainement la grande famille éloigne ses enfants d'elle pour les protégés de leur mère. Compte de l'horrible acte qu'elle a posé, qui ira soutenir une femme qui a assassiné son mari, découpé et fumé le corps. Elle a été mis à l'écart parce que considéré comme un monstre au sein de sa famille. Elle vit un double emprisonnement puisque hors mis la peine qu'elle purge, elle est également abandonnée par

ses proches. Son incarcération a sans doute entraîné un impact psychologique négatif sur ses enfants qui ont dû subir un double traumatisme du fait de l'incarcération de la mère et la tragique disparition de leur père ; qui également altéré la situation en famille et le maintien des relations familiales. Et empêche notre détenue d'exercer son rôle de parent sur ses enfants. Cela rejoint notre hypothèse principale et nos hypothèses secondaires selon laquelle l'incarcération de la mère affecte psychologiquement, affectivement et socialement l'enfant, encore plus quand ces derniers sont de bas âge. Et cette position peut être renforcée par la théorie de l'attachement, relative au développement des liens d'attachement entre une mère et son enfant.

b. Cas de l'entretien de Suzanne

Le concept qui ressort le plus dans cet entretien est celui de : « Remords ». Suite à la situation d'incertitude non seulement dans laquelle elle et également dans laquelle se trouve ses enfants. La notion de remord qui a pour variable le sentiment de culpabilité compte tenu de la situation dans laquelle elle a mis ses propres enfants. Situation dans laquelle son conjoint et elle se trouvent être les principaux responsables. Pour ce qui en est de son cas , Suzanne nous apprend que cette dernière vivait également dans une famille recomposée ce qui à la base cache toujours un malaise que ce soit au niveau des enfants qu'au niveau des parents. Mais néanmoins d'après la détenue l'atmosphère familiale était pour le moins stable. Toutefois, ce cas est très délicat dans la mesure où les deux parents sont absents suite à leur incarcération dans la même prison. Dans ce cas également nous pouvons dire que cette dernière ne reçoit pas vraiment les visites de la part de son entourage encore moins de ses enfants.

Dans ce cas, l'absence de visite n'est pas dû à la nature de l'infraction commise mais plutôt à la distance qui la sépare de sa famille. L'incarcération de cette femme a eu des répercussions certes sur cette dernière, mais plus encore sur les enfants qui d'après Suzanne vivent seul et sont sous leur propre charge, on n'ose pas imaginer dans quelle condition physique et psychologique ces derniers se trouvent. Concernant ces enfants, il est bien vrai qu'ils allaient à l'école mais qu'en est-il de leur suivi et de l'assurance des devoirs parentaux. En bref l'incarcération de Suzanne a déstabiliser la famille, affecte les enfants et affecte le maintien des relations familiales. A travers ce cas nous pouvons en quelque sorte nous rendre compte du fait qu'incarcérer une mère revient sans doute à condamner une société par le biais des enfants qui plus tard seront des acteurs au sein de celle-ci et auront leur rôle à jouer. Si ces enfants se laissent aller sur les chemins de la délinquance, c'est la société qui d'une manière ou d'une autre payera le prix. Cette situation s'aligne également avec nos hypothèses plus précisément

celle concernant la rupture des liens familiaux, le développement des enfants et l'impact sur la société par le biais de ceux-ci.

c. Cas de l'entretien d'Antoinette

Le concept qui ressort majoritairement de cet entretien est celui de « Fragilité ». Ce concept est le fil conducteur du discours. En effet, il permet d'expliquer et d'interpréter, mais aussi d'analyser les propos de cette détenue. Cependant, ce concept est une notion qui englobe des catégories distinctes, des variantes. Parfois, il s'agit d'une émotivité, d'une impuissance. Parfois encore, il s'agit d'une tendance à se faire manipuler et influencer. La fragilité peut aussi se traduire par une incapacité à se projeter dans l'avenir ou à s'impliquer. Parfois encore, il s'agit d'un manque de confiance, d'un manque d'assurance ou d'un besoin d'encouragement et de soutien. Autrement dit, la fragilité se décline : elle comporte des variantes.

La première déclinaison de sa fragilité est sa grande émotivité. En effet, durant l'entretien, toute la fragilité de cette femme transparaissait dans ses dires, dans son comportement et dans sa voix. Elle se laissait sans cesse submerger par ses émotions et sa tristesse. Elle n'a cessé de pleurer tellement le sujet la bouleversait. De plus, elle parlait à voix tellement basse que le son de sa voix était presque inaudible et qu'il fallait être très attentif pour ne pas perdre le fil de la discussion. Une autre manifestation de sa fragilité est sa tendance à se laisser influencer. Cette tendance est clairement la cause de son comportement délictuel. Elle s'est laissé aller et a basculé dans la violence tout en posant un acte criminel.

Antoinette qui vivait dans un foyer polygamique est tombée suite à une tentative de meurtre sur la personne de sa coépouse. D'après ses propos son ménage battait déjà de l'aile bien avant son incarcération ; dans la mesure où ses rapports avec son conjoint bien avant l'arrivée de sa rivale n'étaient pas sains et la venue de sa coépouse n'a fait qu'empirer la situation. Antoinette a vu son foyer en danger et a voulu le sauver d'où ses réactions pour le moins violentes. Elle n'a pas su accepter l'idée de partager son foyer avec une autre femme, elle a sans doute pensé au bien-être de ses enfants dans ses agissements au point de se laisser emporter et aveugler.

Antoinette depuis sa prison regrette sans doute son geste mais souffre plus de l'absence de ses enfants malgré le fait que ceux-ci viennent quand même lui rendre visite, elle ressent un grand sentiment de manque après leur départ. Il est certes vrai que le climat qui régnait à la maison n'était pas sain, n'était pas harmonieux mais cependant l'incarcération a tout de même aggravé cette situation. L'emprisonnement d'Antoinette l'empêche tout de même d'exercer sa parentalité sur ses enfants ; c'est ce volet qui l'affecte le plus l'impuissance de cette dernière dans la vie de ses enfants. L'idée de penser qu'elle ne fait plus partir dans une certaine manière

de la vie de ses derniers. Dans ce cas une fois de plus ce sont les enfants qui payent le prix fort, le lourd tribut de l'incarcération d'un parent, en l'occurrence d'une mère.

Malgré le fait que ces derniers vivent toujours chez leur père il se pose un problème de suivi du fait de l'influence et de la présence de la seconde femme. On n'ose imaginer le traumatisme que vivent les enfants, de vivre une scène selon laquelle leur belle-mère se dispute avec leur père parce que ce dernier est allé rendre visite à leur mère en prison. Il est certes vrai qu'avant son incarcération il n'y avait plus d'harmonie dans la famille, mais le fait qu'elle soit incarcérée est venu altérer la situation. Ce cas valide les hypothèses secondaires relatives à la rupture des liens familiaux, les répercussions d'ordre psychologique, sociale affective sur les enfants et les retombées sur la société ; suite à l'incarcération de la mère.

d. Cas de l'entretien de Louise

La notion ressortant de cet entretien est celui de «Culpabilité ». Ce concept est le fil conducteur au discours. En effet, il permet d'expliquer et d'interpréter, mais aussi d'analyser les propos de cette détenue. Cependant, ce concept de « culpabilité » est une notion qui englobe des catégories distinctes, des variantes. Parfois, il s'agit d'une prise de conscience, d'un changement de comportement, d'un besoin de faire la preuve de certaines choses, d'un besoin de se rendre utile. Parfois, il s'agit aussi de se sentir redevable, de tenter de se faire pardonner. Finalement, il peut également s'agir d'altruisme ou d'une perte de confiance. Autrement dit, la culpabilité est un concept variable composé de déclinaisons diverses.

La première déclinaison de la culpabilité de cette détenue est un changement de comportement. Une fois incarcéré, cette mère a vite réalisé l'ampleur de ce qu'elle avait fait. La prison a été une prise de conscience fulgurante du mauvais tournant qu'avait pris sa vie.

La seconde composante de sa culpabilité est le besoin d'en faire la preuve, de se racheter aux yeux de ses proches. Pour ce qui est de la situation de Louise n'est pas trop différente de ses prédécesseurs, avant son incarcération sa petite famille n'était pas vraiment ce qu'elle devait être ; vu qu'elle était certes célibataire mais avait deux enfants de père différent mais cela n'exclut pas le fait que malgré ces petits dérèglements les relations avec ses proches n'étaient pas si mal. L'incarcération de Louise a dans une certaine manière altéré le climat en famille, et malgré le fait qu'elle soit séparée de ses proches a certes diminuer la qualité de leurs relations mais ne les a pas rompu. Le cas de Louise est légèrement différent des cas des autres détenues dans la mesure où il y'a quand même un maintien des liens entre cette dernière et sa famille du moins entre sa mère et ses filles. Cela infirme de ce fait les hypothèses secondaires selon lesquelles l'incarcération de la mère entraîne la rupture des liens familiaux vu que ses proches

vont lui rendre visite en prison assez fréquemment ce qui constitue un apport psychologique, et celle relative à l'impact de l'incarcération sur la société, il est certes vrai que cette incarcération a affecté les enfants mais il n'en reste pas moins que ceux-ci sont toujours ou ont toujours été sous le suivie permanent de leur grand-mère qui a toujours été là pour eux.

e. Cas de l'entretien d'Albertine

Le concept qui ressort principalement de cet entretien est celui du : « Rejet ». En effet, notre détenue à travers son entretien a exprimé un sentiment de rejet de la part de ses proches. Le sentiment de rejet qui a pour composante la solitude. De part cette impression notre détenue se sent dans la peau d'une mauvaise personne. Elle nous a donnée l'impression qu'elle vit cette situation à cause du rejet de son entourage, de sa famille et de son conjoint. Pour rappel du cas de notre détenue, Albertine femme célibataire et mère d'un enfant vit également très mal son incarcération au point de perdre la tête. Souvent sujette à des crises de violences est souvent mis en isolement. Elle déprime sans doute du fait que l'incarcération lui a enlevé sa liberté et son fils. Albertine vit dans l'abandon quasi-total et depuis bien longtemps n'entretient plus de relation avec son enfant. Comme nous l'avons mentionné un peu plus haut, plusieurs paramètres rentrent dans la rupture des liens familiaux. Parmi lesquels la nature de l'infraction commise, et aussi la longueur de la peine. L'infraction lorsqu'elle sort du commun a tendance à attribuer une image de monstre à son auteur, qui suscite de la peur chez les proches. Pour ce qui du cas d'Albertine l'incarcération a juste participé à altérer sa situation de vie. Le cas de Louise également renforce également nos trois hypothèses secondaires.

4.3- Traitement de données

Il s'agira pour nous lors du traitement des données de ressortir les éléments communs à tous les témoignages.

L'isolement réalisé par l'incarcération est double : il recouvre à la fois la séparation d'avec la famille, les amis, les collègues et la coupure avec le passé. La détenue est destituée de ses identités sociales. Le parent détenu se retrouve donc isolé à la suite d'une séparation forcée avec son entourage le plus proche. Par ailleurs, fréquentes sont les histoires personnelles où les détenus perdent contact avec leur famille. Beaucoup connaissent une séparation ou perdent leur conjoint/conjointe au cours de leur détention. Beaucoup ne voient presque jamais leur enfant. Finalement, beaucoup sont littéralement reniés par leur famille trop honteuse.

Les principales répercussions sociales de l'incarcération pour le parent incarcéré sont, d'une part, l'isolement social et d'autre part le changement de mode de vie. Très souvent, cette séparation brutale avec l'entourage et ce réaménagement radical de la vie quotidienne mènent

à une désorientation psychique et psychologique profonde. La détenue a complètement perdu ses identités sociales : elle ne sait plus très bien quels sont les rôles qu'elle peut encore tenir et quelles sont les identités qu'elle possède encore. Elle est face à des impasses identitaires et aura tendance à ne plus se considérer que comme un détenu. Toute son identité se résumera à celle qu'elle a dans l'environnement pénitentiaire.

a- Les altérations générales à la parentalité

Assez logiquement, la détention altère, avant tout, la relation qu'un parent peut avoir avec son enfant dans le sens où elle les sépare physiquement. Elle casse la fusion, elle casse la Cohabitation, elle casse le lien et induit une distance. Par la suite, il est extrêmement difficile pour le parent de retrouver ce qui a été perdu, de réparer ce qui a été abîmé.

Cependant, pour certains détenus, la séparation physique avec leur enfant a d'abord été orchestrée par la police. Ainsi, leur incarcération ne constitue pas la première séparation, mais bien la continuité d'une séparation initiale. Les forces de l'ordre, en venant arrêter le parent en la présence des enfants.

Ensuite, la détention plonge la détenue dans une situation de grande incertitude. Aucune certitude quant à la sortie, aucune certitude quant à la libération, aucune certitude quant à l'avenir. L'incertitude de leur situation a des incidences claires sur la parentalité des détenus. Ils n'osent donner trop d'espoirs aux enfants. Ils n'osent trop se réjouir, de peur de faire face à une déception. Ils n'arrivent pas à s'investir, de peur que tout ne s'arrête brusquement.

Troisièmement, une fois incarcérés, les mères détenues sont accablés par la fatalité. Il s'agit d'une fatalité, d'une impuissance qui fait qu'elles ne sont pas maîtresses de leur vie en prison. Cette fatalité inhérente à l'environnement carcéral a également des incidences sur leur parentalité : elles ne peuvent rien faire pour arranger la situation de leur famille à l'extérieur, ils ne peuvent pas soulager la peine de leur enfant. Ces dernières sont totalement impuissantes dans leur rôle de parent, vue de son incarcération, représentent les premiers intervenants du système judiciaire et de la séparation d'un parent détenu avec son enfant. Cette séparation brutale, rapide, inattendue et parfois violente, peut être traumatisante pour l'enfant et pour le parent.

b- Rupture des relations familiales

Les détenues interrogées ont expliqué à quel point leur incarcération avait impacté la vie de leur enfant : la séparation physique, l'insécurité liée à la perte des repères familiaux, le changement de vie, l'engrenage judiciaire. Leur incarcération avait aussi impacté par la honte qu'elle avait

générée chez l'enfant : cacher l'incarcération d'un parent, ne le dire à personne, mentir, déménager, changer d'école. Certains enfants s'étaient même fait maltraiter quand leurs camarades avaient appris que leurs parents étaient en prison. Ils avaient été battus, insultés, stigmatisés, rejetés et mis à l'écart.

c- Répercussions psychologiques de l'incarcération

Lors de nos échanges, certaines femmes ont fait part des terribles conséquences psychologiques de leur incarcération sur le comportement de leur enfant. Certains enfants avaient des comportements problématiques tels des comportements violents, des attitudes délinquantes, des problèmes disciplinaires à l'école. Certains ne respectaient plus aucune autorité. Certains se battaient facilement. D'autres devenaient rebelles, impolis, grossiers. D'autres encore se refermaient complètement sur eux-mêmes et devenaient solitaires et introvertis.

4.3- Vérification des hypothèses

Il s'agira pour nous de procéder à la vérification de nos hypothèses de recherche. Pour ce fait il s'agira pour nous de ressortir l'hypothèse générale selon laquelle l'incarcération de la mère altère l'harmonie et la stabilité familiales. Il s'agira donc pour nous sur la base de l'analyse de nos différents entretiens passés aux détenues d'infirmier ou de confirmer nos hypothèses.

4.3.1- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 1

Pour rappel notre hypothèse de recherche n°1 énonce que : la rupture mère-enfant influence l'harmonie familiale. Sur la base de l'analyse et du traitement des entretiens nous pouvons confirmer cette hypothèse dans la mesure où quatre de nos intervenants, presque la quasi-totalité ont vécu ou vivent cette situation.

4.3.2- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 2

Pour rappel notre hypothèse de recherche n°2 énonce que : l'absence de contact mère-enfant provoque un dysfonctionnement l'harmonie familiale. Sur la base de l'analyse et du traitement des entretiens nous pouvons confirmer cette hypothèse

4.3.3- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 3

Pour rappel notre hypothèse de recherche n°3 énonce que : la stigmatisation des enfants suite à l'incarcération de la mère entraîne des altérations sur l'harmonie familiale. Nous pouvons sur la base de l'analyse et du traitement des entretiens menés sur le terrain confirmé.

Arrivés au terme de notre chapitre IV, dans lequel nous avons analysé les verbatim que nous avons récolté sur le terrain et procéder sur la base de ces derniers, nous avons également procéder à la vérification de nos différents hypothèses de recherche. Il s'agira pour nous par la suite d'entamer le chapitre V relatif à l'interprétation et discussions des hypothèses.

CHAPITRE V : INTERPRETATION, DISCUSSION

ET

SUGGESTIONS

Le présent chapitre s'articulera autour de l'interprétation et de la discussion des hypothèses.

5.1– Interprétation des résultats

L'interprétation explique et recherche la signification à partir des résultats de l'analyse. Nous ferons des inférences pertinentes à la lumière des interactions étudiées et tirerons des conclusions. Il s'avère donc important pour nous de faire une interprétation des résultats obtenus en tenant en compte les différentes théories relatives à notre recherche.

5.1.1- Interprétation des résultats de l'hypothèse de recherche n° 1

Nous allons mener l'interprétation en nous basant sur la théorie de l'attachement de Bowlby. Lors de l'incarcération de la mère, les enfants sont le plus souvent placés avec un membre de la famille. La séparation de la mère pose diverses interrogations sur le développement de l'enfant. L'absence d'un parent a un impact sur le bien-être de l'enfant. D'ailleurs, les arrestations multiples et les séparations parents-enfants répétées peuvent être dévastatrices pour les enfants et peuvent avoir des conséquences sociales sévères telles que la délinquance. De la même façon, le récidivisme parental (les mouvements de va et vient entre la prison et la maison) est un autre aspect dommageable de l'incarcération du parent pour l'enfant et ce, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'incarcération de la mère.

Ces absences répétées de la mère peuvent avoir un grand impact sur les représentations internes des figures d'attachement de l'enfant. Les enfants de mères incarcérées ressentent la peur, la culpabilité, le deuil, le rejet, la honte et la solitude. Plusieurs travaux indiquent que ces enfants seraient plus sujets aux problèmes de santé physique, auraient plus de comportements hostiles et agressifs et feraient davantage usage d'alcool et de drogues. Ils auraient plus de problèmes de discipline, de moins bons résultats scolaires, auraient des problèmes d'attention et s'absenteraient plus souvent de l'école. Ces enfants auraient plus tendance à être retirés, craintifs et à présenter des troubles anxieux et dépressifs. Il est également

à noter qu'en plus de faire face à l'incarcération de leur mère, ces enfants doivent apprendre à gérer l'absence de celle-ci et doivent aussi s'adapter à une nouvelle maison, générant un stress supplémentaire. Selon certains, la séparation de la mère due à l'incarcération est plus dérangeante pour l'enfant que l'incarcération du père, puisque la mère a le plus d'attachement avec les enfants. Les enfants réagissent différemment à la séparation d'un parent en raison de l'incarcération et ce, en fonction de leur stade de développement. Les réactions des enfants seraient ainsi distinctes compte tenu de leur âge.

Il semblerait que la séparation causée par l'incarcération de la mère aurait un plus grand impact sur les enfants âgés entre deux et six ans. En effet, comme ces enfants sont plus jeunes, ils sont, le plus souvent, sous les soins de leur mère au quotidien. Pour l'enfant, être témoin du crime de sa mère soulève d'autant plus de questionnements, ajoutent que ceci complexifie la tâche de l'enfant qui en est à jeter les bases de sa conscience morale. Les préadolescents, quant à eux, réagissent le plus souvent par un comportement antisocial tel que le vol ou l'absentéisme scolaire. Ces actes peuvent possiblement être considérés comme des tentatives afin de recevoir de l'attention de leur parent ou de s'identifier à leur parent incarcéré. En effet, des comportements agressifs et délinquants seraient plus souvent observés chez les garçons tandis que chez les filles, des difficultés d'attention et de concentration seraient davantage notées.

La perte d'un parent due à l'incarcération suscite des sentiments semblables à ceux vécus lors d'un deuil ; le plus souvent, les besoins des enfants vivant un deuil suite à l'incarcération d'un parent sont noyés dans la cohue entourant l'incarcération. Ces enfants deviennent alors des victimes secondaires et doivent cheminer dans un processus de deuil à part entière afin de gérer leur peine. Il apparaît donc clairement que l'incarcération d'un parent pose des interrogations certaines quant à l'impact de celle-ci sur plusieurs dimensions du développement de l'enfant.

La stigmatisation sociale ajoute ainsi à leurs frustrations ces enfants sont plus à risque en raison des multiples stressés associés aux incontournables modifications dans leur vie, notamment l'adaptation à un nouveau foyer. L'incarcération de la mère engendre des répercussions sur ses enfants c'est dans cette perspective que nous avons formulé l'hypothèse de recherche 1, car les enfants surtout en bas âge sont dans la plus part des situations les premières victimes de l'incarcération d'un parent en l'occurrence la mère. Les enfants subiront à la fois les conséquences sociales mais surtout psychologiques. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de notre étude nous avons fait usage de la théorie de l'attachement de John Bowlby qui d'une

manière générale sous-entend qu'un pour son développement psychosocial, un enfant a besoin de développer des liens d'attachement avec une personne qui prend soin de lui. Et dans la plupart des cas cette qui prend soin de l'enfant est la femme, la mère.

De ce fait la séparation d'un enfant de son parent suite à l'incarcération de ce dernier provoque des troubles psychologiques et difficultés d'adaptation sociale. Pour ce qui nous concerne, les descentes sur le terrain nous ont permis de nous rendre compte que plus de la moitié des sujets avec qui nous avons passé l'entretien avait des enfants en bas âge, un lors de son départ en prison avait laissé un enfant de trois ans. Imaginons les effets que cette séparation a pu avoir sur cet enfant. Les bases relationnelles de tous individus se forment et sont déterminées par les relations vécues dans la toute petite enfance. Pour qu'un jeune enfant plus connaitre un développement social et émotionnel équilibré, il doit pouvoir construire la relation d'attachement qui ne peut véritablement se mettre en place de façon cohérente et continue.

C'est dans la famille que l'enfant commence à se socialiser, la socialisation il faut le rappeler permet à l'enfant de s'intégrer aux règles de la société et c'est bien principalement à la femme que revient cette tâche. L'incarcération de cette dernière l'empêche de remplir son devoir parental. Bien que certains de ces enfants vivent chez certains membres de la famille ceux – ci ne sont pas vraiment capables de s'occuper de ces enfants comme le ferait leur mère. La rupture brutale avec son parent en laquelle consiste l'incarcération de ce dernier peut être très mal vécue par l'enfant. Il lui faut alors faire un réel travail de deuil de cette relation l'enfant en traversera d'ailleurs les étapes de protestation et colère, déni et fantasme, culpabilité et recherche d'une punition, anxiété et peur de l'abandon. Les filles révéleront des troubles de l'attention et de la concentration, leurs résultats scolaires seront en baisses alors que les garçons manifesteront plus de comportements agressifs, antisociaux et délinquants pour arriver à faire leur deuil.

5.1.2- Interprétation des résultats de l'hypothèse de recherche n° 2

Il s'agira pour nous de faire cette interprétation en nous basant sur la théorie de l'attachement qui traite des liens d'attachement entre une mère et son fils. L'incarcération de la femme hors mis les effets négatifs que cette situation a sur les enfants, entraîne également une autre difficulté qui est la rupture des liens familiaux entre cette dernière et la famille ; qui subit encore en quelque sorte une double incarcération ou isolement. A travers nos entretiens, nous avons pu nous rendre compte que plus de la moitié de nos sujets ne recevaient la visite des proches ou de la famille qui est souvent favorisée par la distance, la durée et la nature de la peine. L'observation selon laquelle lorsque c'est le conjoint, le mari ou l'homme qui est incarcéré ce

dernier bien souvent est soutenu par sa femme et la situation inverse s'avère peu probable. Et à travers cette rupture, nous pouvons également relevés que les enfants ne sont pas les seuls à souffrir de la séparation, à ressentir les répercussions psychologiques.

Le parent incarcéré souffre aussi de la séparation et cela s'accroît plus avec la rupture des liens familiaux. La prison se présente plus comme un lieu d'exclusion que de réparation. Et comme nous l'avons signalé un peu plus en avant il y a des facteurs qui favorisent encore cette exclusion, cette situation d'oubli comme la durée de la peine qui lorsqu'elle est trop longue participe à effriter les relations familiaux ne dit-on pas que loin des yeux loin du cœur. Hors mis la durée de la peine, nous avons également la nature de l'infraction qui peut également participer à l'affaiblissement ou à la rupture des liens familiaux. En général les situations d'incarcération participent plus à des moments d'exclusion que de réparation.

5.1.3- Interprétation des résultats de l'hypothèse de recherche n° 3

Nous allons mener l'interprétation en nous appuyant sur la théorie du fonctionnalisme de Robert et Talcott, qui traite des conséquences de chaque pratique ou coutumes au sein de la société. Il est bien vrai que pendant l'incarcération la peine d'emprisonnement est purgée en la personne de la détenue, de la personne ayant perpétré l'infraction. Mais de nombreuses recherches ont montré que d'autres personnes autres que la personne du détenu sont également incarcérées. Car la prison est en quelque sorte un isolat social, où plusieurs institutions comme tout d'abord la famille et ensuite la société subissent également les effets de cette incarcération. Car condamner la mère se ramène en quelque sorte à condamner également la société, à créer de nouveaux problèmes dans cette société par le canal des enfants – victimes. Dans la mesure où c'est à travers l'exercice de son parental que la mère peut poser les bases d'intégration de son enfant dans la société, dans notre contexte où nos intervenantes étaient presque seules responsables de ceux-ci. La société pourrait être confrontée par exemple aux problèmes de délinquance, d'agressivité et de ce fait parmi les sujets que nous avons fait passer l'entretien il y a un dont son enfant est également dans la même prison que lui plus précisément dans le quartier des mineurs. Sur le terrain nous avons eu à faire également à un cas pour le moins surprenant où les deux parents à savoir le père et la mère sont dans la même prison et d'après leurs dires ont dix enfants qui vivent seuls sans la responsabilité de qui que ce soit.

Nous nous sommes donc demandé ce que ces enfants allaient devenir, comment ils allaient évoluer dans la société, sans parler de la stigmatisation, de la honte ou du rejet qu'ils pourraient subir. Une mère seule est capable de gérer, de remplir les rôles parentaux vis-à-vis de sa famille

de ses enfants en l'absence ou la disparition de son mari mais le plus souvent cela s'avère être une équation difficile lorsque c'est au père d'assurer ces rôles à lui tout seul. Ce ci relève donc l'importance de la famille qui est la cellule pour ne pas dire la première cellule de base de la société. La société se construit sur la base de la famille lieux par excellence de la socialisation.

La destruction des familles qui découle de l'incarcération, notamment longue, se paie souvent d'un prix social fort. Parfois privé d'un soutien financier mais surtout aussi tiraillées affectivement, les familles résistent mal à la séparation particulièrement rigide sur laquelle repose la punition. Dans certain cas moins inhabituels qu'on ne le pense, cette destruction peut être une sorte d'école du crime au gré d'une production sociale perverse qui fait que les enfants suivent souvent l'exemple des parents sur le chemin de la criminalité. C'est en quelque sorte la contrepartie de ce que les condamnés ont besoin de leurs familles à des fins réhabilitatrices : les familles auraient-elles-mêmes besoin de la condamnée pour ne pas sombrer.

C'est tout un système d'organisation sociale, sur lequel repose par ailleurs lourdement la société, qui se trouve fragilisé, par l'action pénale elle-même. Or il s'agit là d'un coût de plus que devra absorber la société, directement qu'elle prenne à sa charge certains besoins sociaux nés de l'incarcération d'un proche, ou indirectement qu'elle doive faire face, parfois des années après aux ramifications criminogènes de la punition qu'elle a même infligée. Il devient plus difficile pour la société, dès l'or que les conséquences de la condamnation vont au de-là de la condamnée et de son cercle familial immédiat, de s'en désintéresser au motif que la responsabilité en incombe uniquement à ce dernier. A travers l'élargissement problématique à toutes les conséquences familiales potentielles de la punition, on atteint donc une dimension proprement sociale à éluder.

Cependant, dans une logique rétributive bien comprise, certain objecterons que la société ne saurait paralyser son exigence répressive au motif qu'elle pourrait avoir des conséquences lointaines et par ailleurs, largement imprévisibles dans quelque cas donné. La société se doit être ferme par principe, y compris si elle sait d'avance qu'elle en paiera le prix au nom d'impératifs de protection sociale et d'égalité devant la peine.

Arrivés au terme de notre dernier chapitre à savoir le chapitre v dans lequel il s'agissait pour nous de présenter ou de faire les interprétations – discussions de nos multiples hypothèses. Nous avons par la suite fait une proposition de recommandations dans l'optique d'améliorer les conditions, et la situation des femmes détenues non seulement à la prison centrale d'Ebolowa

mais également dans l'autre prison sur toute l'étendue du territoire, car malgré la délimitation de l'étude le fond du problème reste le même.

5.2- Discussion des résultats

Il s'agira pour nous de discuter des résultats des différentes hypothèses.

5.2.1- Discussion des résultats de l'hypothèse 1

L'hypothèse de recherche 1 ressortait que l'incarcération de la mère a un impact psycho-affectif et social sur les enfants. D'après nos travaux menés sur le terrain il en ressort en effet que plusieurs de nos informatrices tout d'abord ont des enfants et ensuite plus de la moitié a ou avait au moins un enfant de bas âge lors de l'incarcération. Pendant nos entretiens, elles nous ont laissé entrevoir d'une manière ou d'une autre le traumatisme que ces derniers ont pu subir.

De ce fait, dans leurs travaux certains auteurs comme Mariannick Blanchet (2009) ou Bastard(2003), n'hésitent pas à parler d'une véritable stigmatisation vécue par les familles des personnes incarcérées. Ainsi, la peine n'affecte pas uniquement la personne reconnue coupable mais aussi toute sa famille qui sera exclue et mise à l'écart de la communauté. Ce qui semble paradoxal puisque la famille est souvent considérée comme un point d'ancrage nécessaire pour favoriser la réintégration sociale et communautaire de la personne contrevenante. Il apparaît que d'une manière générale, très peu de littérature scientifique existe sur l'expérience des proches des personnes incarcérées. Pourtant, il est temps de réaliser que les proches des personnes détenues sont des témoins, sujets et acteurs à part entière du processus pénal.

L'incarcération d'un parent est particulièrement difficile pour l'enfant, car elle représente une séparation inévitable et assez rude avec celui-ci (Blanchet, 2009). La séparation de l'enfant et de son parent, en particulier de sa mère, peut avoir de graves conséquences sur son développement psychoaffectif. Particulièrement à un très jeune âge, cette séparation peut venir fragiliser le lien d'attachement entre le parent et l'enfant. Si la séparation physique est déjà un événement difficile pour l'enfant, la rupture psychique, l'effacement complet d'un parent lui serait encore plus néfaste. Il importe donc de perpétuer la présence de celui qui n'est pas là, de permettre à l'enfant de conserver le contact avec son parent lorsque c'est possible.

5.2.2- Discussion hypothèse de recherche 2

Notre hypothèse de recherche 2 ressortait que l'incarcération de la mère entraîne aussi un dysfonctionnement au sein de la famille. Notre travaux et nos observations sur le terrain nous ont permis, de constater que quand c'est la femme qui est incarcérée, le plus souvent elle n'a

pas de soutien de la part de sa famille ; contrairement quand c'est le cas avec l'homme. Pendant nos descentes, nous avons observé pendant les heures de visites que personne en effet ne venait demander après les femmes incarcérées. Presque tous les visiteurs venaient rencontrer des personnes de sexe masculin.

Les travaux de certains auteurs comme Caroline Touraut, Gwenola Ricordeau notamment, ont montré qu'au moment du prononcé de la peine et durant la détention, les proches apportent un soutien affectif et psychologique au condamné. L'accompagnement durant le procès, les visites durant la détention permettent à la personne incarcérée de passer au travers de l'épreuve pénale, de conserver une certaine identité familiale et sociale, et de briser, même partiellement, sa solitude. Parallèlement, la famille offre un appui économique et matériel non négligeable.

Dans notre cas plusieurs facteurs rentrent dans le processus de rupture de liens familiaux comme la distance, les raisons financières ou encore le fait que l'acte posé soit à l'encontre d'un membre de la famille, ou soit honteuse ou immoral comme le trafic d'enfants.

La peine privative de liberté dénonce et exclu socialement la contrevenante. La condamnation définit ainsi la condamnée comme une « mauvaise citoyenne »; non fiable, dont la parole n'est pas crédible en raison des actes commis. Elle vise également à neutraliser au moins temporairement une personne qui est considérée mettre en danger l'ordre public et social en vigueur. La situation d'exclusion sociale associée à la sentence engendre alors isolement et stigmatisation. Or, bien que la condamnation pénale ne vise que le contrevenant responsable des délits commis, les études montrent que la famille de ce dernier vit également par contagion, rejet et blâme. Selon Touraut (2014) il y a diffusion, contamination du stigmaté carcéral.

D'autre part, la condamnation d'un proche engendre une forme de relégation sociale. Le statut de parent, de conjoint ou d'enfant d'un détenu, prend le pas sur toute autre identité sociale. Le fait d'avoir un proche condamné peut affecter les réseaux sociaux des familles, voire la composition familiale elle-même. Ricordeau indique ainsi que nombreux sont les proches de personnes incarcérées qui se désocialisent soit délibérément, soit parce que leur entourage, une fois la situation connue, coupe les ponts avec eux. Également cette situation, émotionnellement difficile, peut engendrer dépression, fatigue, stress, angoisse et difficultés de toute sorte, amenant selon Touraut, des conjoints ou des parents de détenus à « vivre la prison ». Certains proches de condamnés indiquent ainsi « ne penser qu'à cela », vivre un sentiment d'enfermement et avoir l'impression que leur vie reste suspendue tout au long de la sentence.

5.2.3- Discussion hypothèse de recherche 3

D'après notre hypothèse de recherche 3 l'incarcération de la mère revient également à stigmatiser les enfants par le biais de l'entourage. A travers nos travaux, nous avons pu constater qu'à travers les enfants victimes l'incarcération de la mère peut provoquer des problèmes dans la société. C'est le cas des détenues qui ont aussi des enfants en prison ou qui ont des démêlés avec la justice.

Des auteurs comme Withers ou Le Quéau pensent de ce fait que Les enfants ayant un parent incarcéré risqueraient d'adopter un comportement criminel si aucune intervention n'est faite auprès d'eux (Withers, 2001). Il importe néanmoins de nuancer ces informations. La criminalité d'un parent est un facteur de risque de délinquance future parmi plusieurs autres. L'attitude des deux parents face à la situation aura aussi une influence importante sur l'attitude qu'il adoptera face à la criminalité par la suite. Aussi, il y a lieu de se demander ce qui est réellement à la cause de la criminalité intergénérationnelle, s'il en est une. S'explique-t-elle par l'influence du parent délinquant ou bien par les conséquences de sa détention sur les pratiques parentales de l'autre parent? Ou encore, est-il possible que les conditions de vie fragilisées dans lesquelles se retrouve l'enfant, suite à l'incarcération de la mère qui le plus souvent se trouve être le seul parent, puissent le conduire à adopter des comportements criminels ?

Pour faire le lien avec la section précédente, les enfants dont un parent est incarcéré peuvent se retrouver dans des conditions de vie difficiles ou précaires (Withers, 2001). En effet, l'incarcération d'un parent vient souvent fragiliser la situation économique de la famille, la privant d'une source de revenus, ce qui aura nécessairement des répercussions sur l'enfant et en même tant sur la société.

5.3- Suggestions

Il s'agira pour nous de présenter les différentes recommandations à l'endroit des Pouvoirs Publics, à l'endroit du personnel pénitentiaire de la PCE et enfin à la famille de la détenue

5.3.1- Suggestions à l'endroit des Pouvoirs Publics

- Doter la PCE des infrastructures aménagées, adéquates, appropriées et adaptées à la condition des femmes bien que n'étant pas un endroit réservé pour les enfants qu'elles puissent malgré tout y vivent avec leurs nourrissons jusqu'à l'âge autorisé par la Loi.
- Doter la PCE d'un personnel compétent qui pourrait accompagner psychologiquement ces femmes détenues afin de mieux gérer leur situation de mère en prison.

- Doter la PCE d'un organisme pouvant s'occuper et garantir la liaison entre les détenues et leurs enfants.
- Faire plus appel aux peines alternatives quand cela est nécessaire qu'aux peines privatives de liberté

5.3.2- Suggestions à l'égard du personnel pénitentiaire

- Préparer psychologiquement les femmes détenues à leur arrivée en prison
- Encadrer accompagner les détenues durant leur processus d'intégration en prison.
- Traiter ces femmes avec humanité

5.3.3 – Suggestions à l'égard de la famille des détenues

- Apporter un soutien moral, psychologique, matériel aux détenues
- Eviter de rompre les liens familiaux avec les détenues.

5.3.4- Suggestions à l'égard de la détenue

- Accepter leur situation de détenue
- Préparer leur réinsertion
- Prendre conscience de leur lourde responsabilité vis-à-vis de leur famille.

CONCLUSION

Parvenus au terme de notre mémoire de fin de formation intitulé « incarcération de la femme et harmonie familiale : cas des femmes détenues à l'établissement carcéral d'Ebolowa ». Mémoire dans lequel il s'agissait pour nous en général de montrer les répercussions de l'emprisonnement d'une mère sur sa famille plus précisément sur ses enfants et sur la société. La thématique relevait son importance dans la mesure où la femme occupe une place importante au sein de la famille notamment dans l'éducation des enfants et la stabilité familiale. De notre étude nous avons pu ressortir trois hypothèses qui ont été parmi les piliers de l'ossature de notre travail.

Pour se fait, nous nous sommes posés la question de savoir si l'incarcération de la mère n'entraînait pas un dysfonctionnement au sein de la famille. A cette question nous avons répondu à cette préoccupation en posant comme hypothèse générale que le fait qu'une femme soit incarcérée provoque des dysfonctionnements au sein de sa famille et comme hypothèses secondaires nous avons :

La première hypothèse HR1 énonçait que la rupture mère-enfant influence l'harmonie familiale, hypothèse qui a été confirmé.

La seconde hypothèse HR2 énonçait que l'absence de contact mère-enfant impacte sur l'harmonie familiale ; hypothèse qui également été confirmé.

La troisième hypothèse HR3 énonçait que la stigmatisation des enfants suite à l'incarcération de la mère provoque des altérations sur l'harmonie familiale.

Pour vérifier ces hypothèses, nous nous sommes servi comme instrument de collecte de données le guide d'entretien semi-directif. Tenant en compte les différents entretiens, il semble évident que l'incarcération d'une femme-mère va avoir des Conséquences sur sa famille. Cela sous-entend que toutes ces hypothèses ont été confirmées. La plupart du temps, les conséquences liées à l'incarcération de la mère sont malheureusement négatives et viennent dégrader la relation que le parent incarcéré a avec son enfant. Sur le plan juridique, la puissance de l'autorité parentale diminue et ce dernier a du mal à assumer son rôle de parent, qui voit la garde de ses enfants un peu perdue. Sur le plan symbolique, l'image du parent, son estime, sa crédibilité et sa légitimité sont entachées.

Toutes les composantes de la parentalité sont affaiblies. Les missions parentales ne sont plus assumées. C'est l'identité parentale tout entière qui est en souffrance. En réalité, la prison vide la mère de sa fonction parentale de sa substance, de son essence et le réduit à un titre sans valeur. Par ailleurs, la prison isole les détenues de leur famille, de leurs enfants. La séparation physique engendre une distance sentimentale et un effritement relationnel. La détenue n'est pas

présente dans les situations difficiles, ou heureuses que traversent ou vivent les enfants. Plus rien n'est partagé, plus rien n'est commun. Malgré les visites, la distance s'installe dans le lien. Dans de nombreux cas, tenter de maintenir des liens familiaux dans le contexte d'isolement, de privations et de contrôle que représente la peine privative de liberté est une situation qui se présente dans la plupart des cas difficile à concevoir.

En effet, la plupart du temps, les liens familiaux vont se dégrader avec le temps et perdre de leur profondeur et de leur essence. Bien qu'il existe quelques ONG ou des associations qui entreprennent de maintenir le lien entre les familles des détenues et les détenues eux même, de favoriser le maintien des liens familiaux des personnes incarcérées. Les intervenantes durant nos entretiens prétendaient qu'il était un peu difficile d'entretenir les liens avec l'extérieur encore plus avec la famille. Généralement, peu importe la nature et la richesse de ces liens avant l'incarcération, le maintien de ces derniers durant l'incarcération nécessite des efforts. Cependant, lorsqu'un parent a une bonne relation avec ses enfants avant sa détention, les efforts demandés pour maintenir les liens sont moindres que ceux exigés lors des situations déjà problématiques avant l'incarcération. Souvent, lorsque la relation parent-enfant est mauvaise avant l'incarcération, l'emprisonnement du parent est fatal à sa relation avec son enfant. La détention engendre également une perte identitaire : les individus ne sont plus parents, ils sont détenus.

La détention va aussi de pair avec une perte des rôles sociaux liés à la parentalité. Les détenues ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur famille, de leurs enfants. Elles ne peuvent plus assumer leur rôle de parent et les fonctions qui y sont liées. Elles ne participent pas à l'éducation ou à la formation des enfants. Elles sont mises à l'écart de la communauté familiale et stigmatisés. Elles perdent parfois même toute utilité dans la vie de leurs enfants. Plus les enfants sont jeunes durant l'incarcération, plus ils ont besoin du parent, et plus la perte de substance de la parentalité d'une mère emprisonnée sera grande. À l'inverse, plus les enfants sont grands lors de l'incarcération de leur parent, moins ils ont besoin de lui dans leur construction et moins la perte de substance de la parentalité de ce dernier sera importante. La plupart du temps, l'incarcération d'un parent va de pair avec la séparation de sa famille, avec l'affaiblissement des liens et la neutralisation de sa parentalité. Cela génère beaucoup de souffrances, aussi bien pour la famille De la détenue que pour cette dernière. C'est ensemble que la famille purge la peine, les uns purgeant la privation de liberté dans les murs de la prison, les autres en purgeant les nombreuses conséquences en dehors.

BIBLIOGRAPHIE

❖ Ouvrages

- Bastard, B. et al. (2003). *L'enfant et son parent incarcéré*. Ramonville-Saint-Agne : Eres.
- Beaud, M. (2001). *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou tout autre travail universitaire*. Paris : édition la Découverte.
- Blondel, C - Dumas A. (2008). *L'entreprise familiale sauvera-t-elle le capitalisme ?* Portraits. Paris : Autrement.
- Blanchet, M. (2009). *l'enfant et son parent incarcéré : quel maintien du lien ?* Le journal des psychologues, vol2, 30-34. Dns cairn
- Boucaud, P. (2009). *L'évolution du concept de famille en Europe, depuis trente ans : étude pluridisciplinaire*. Paris : Bruylant Edition.
- Bowlby, J. (2003). *Attachement et perte*. (vol3). Paris : PUF..
- Dormoy, O. (1995). *Soigner et/ Punir*. Paris : Le harmattan.
- Douris, M. (2016). *Être parent en prison, une incarcération de la parentalité*, Dialogue, n° 211, pp. 27-40.
- Dubet, F. (1996). *Théorie de la socialisation et définitions sociologiques de l'école*. Paris : PUP.
- Eyike, V. (1999). *Code d'instruction criminelle et pratique judiciaire camerounaise*. Yaoundé : PUA.
- Goffman, E. (1968). *Etudes sur la condition sociale des malades mentaux, minuit : le sens commun*. Paris : Asylums.
- Guimdo, R. (2004). *Les alternatives à la peine d'emprisonnement dans de contexte de surpeuplement carcéral : cas du Cameroun*. Yaoundé : juridis périodique.
- Le quéau, P(2003). *L'autre peine : étude exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Recherche, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Cahiers de recherche 147, Paris : CREDOC.
- Namondo, H. (2015). *Les mères dans les prisons camerounaises : grossesse, maternité et soins aux jeunes enfants*. Yaoundé : PUA.

Poussin, G. (1999). *La fonction parentale*. Paris : 3^e édition.

Racamier, P. (1995). *L'inceste et l'incestuel*. Paris : Collège Psychanalyse Eds.

Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris : PUF.

Ricordeau, G. (2008). *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Paris : Éditions Autrement.

Strimelle – Poupart. (2007). *Femmes au-delà des murs : le sens de la quête, d'emploi chez les femmes judiciairisées et les intervenants au Québec*. *Criminologie*, 4, 2, p167-189.

Touraut. (2014). *Aux frontières des prisons : les familles de détenus*, *Cultures & Conflits*, consulté à l'adresse. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18736> ; DOI : 10.4000/conflits.18736.

Withers, L. (2001). *Qui purge la peine ?* Paris : Edc

Yana, S. (1996). *A la recherche des modèles culturels de la fécondité au Cameroun*. Yaoundé : Academia Eds.

❖ Dictionnaire

Grawitz, M, M, M. (1999). *Lexique des sciences sociales (7^e ed)*. Paris : Dalloz.

Larousse (2018).

❖ Mémoires

Fournier, J. (2000). *L'expérience des mères justiciables : leurs perceptions de leur rôle de mère lors de l'incarcération et du retour en communauté* (mémoire de maîtrise), Université d'Ottawa, Ontario.

Silvestre L. (2010). *Le père emprisonné : Lien père-enfant et place symbolique du Volontaire "Itinérances"* (mémoire de maîtrise), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.

Souna.-C. (2011). *Paternités incarcérées et volontaires du lien : évaluation clinique du dispositif "Itinérances"* (mémoire de maîtrise), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.

❖ Webographie

Bastick, M. (2005). *mère et enfant en prison dans le monde*. Consulté à l'adresse <https://www.revue-quartmonde.org/933>.

Croix-Rouge de Belgique. (s.d) *.Itinérance : visiter ses parents en prison*. Consulté à l'adresse <http://www.croix-rouge.be/activites/solidarite/aide-a-lenfacevulnerable/itinerancesc2a0-visiter-ses-parents-en-prison>.

Femme d'aujourd'hui. (2020). *Comment rester parent malgré la prison*. Consulté à l'adresse <https://mamans.femmesdaujourd'hui.be/enfant/temoignage-rester-parent-malgre-la-prison/>

Psychologue.net. (2015). *L'importance d'une mère*. Consulté à l'adresse <http://www.Psychologue.net/limportance-dune-mere>

Service Correctionnel du Canada. (2004). *Programmes pour les familles des délinquants*. Consulté à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca/text/jhome/f.shtml>

❖ SOURCES ORALES

Initiale du nom et prénom des informateurs	Situation / profession	sexe
M.C	Fonctionnaire de la PCE	Féminin
A.B	Détenue à la PCE	Féminin
N.R	Détenue à la PCE	Féminin
V.Z	Détenue à la PCE	Féminin
F.S	Détenue à la PCE	Féminin
L.T	Détenue à la PCE	Féminin

ANNEXE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

BP. 886 EBOLOWA/ Tél : 237 243 71 78 16
Site web : www.enset-ebolowa.com
mailto:ensetebwa@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TECHNICAL TEACHERS'
TRAINING COLLEGE

P.O BOX: 886 EBOLOWA/ Tél : 237 243 71 78 16
Site web : www.enset-ebolowa.com
mailto:ensetebwa@gmail.com

DEPARTEMENT DE DIDACTIQUE DES DISCIPLINES, DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION, DE PÉDAGOGIE ET DE FORMATION BILINGUE

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **BINGONO Emmanuel**, Chef de Département du Département de Didactique des disciplines, des Sciences de l'éducation, de Pédagogie et de formation bilingue autorise l'étudiant **NDZOMO NKOLO PHILIPPE L**, Matricule **19w1313** inscrit en cinquième année, filière *Conseiller d'orientation* à mener une recherche sur le sujet intitulé « **incarcération de la femme et harmonie familiale : cas des mères détenues à l'établissement carcéral d'Ebolowa** »

En foi de quoi la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-

Le Chef de Département

P. Emmanuel Bingono

TABLE DE MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
RESUME.....	III
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	IV
INTRODUCTION.....	1
Première partie : CADRE THEORIQUE.....	4
Chapitre I : PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	
I.1- Contexte.....	5
I.2- Les faits observés.....	10
I.3- Conjecture théorique.....	13
I.3.1- La théorie de l'attachement.....	13
I.3.2- La théorie du fonctionnalisme	15
I.4- Le constat.....	16
I.5- Question de recherche.....	16
I.6- Objectifs de recherche.....	17
1.6.1- Objectifs secondaires.....	17
I.7- Intérêts de l'étude.....	17
I.8- Délimitation de l'étude.....	18
Chapitre II : REVUE DE LA LITTERATURE ET INSERTION THEORIQUE	
2.1- Définition des concepts.....	20
2.2- Travaux empiriques.....	24
2.2- Insertion théorique.....	28
2.2.1- Théorie de l'attachement.....	28
2.2.2- Théorie du fonctionnalisme.....	33
2.3- Hypothèses.....	34
2.3.1- Hypothèse principale.....	34
2.3.2- Hypothèses secondaires.....	34

2.4- Tableau synoptique.....	35
Deuxième partie : CADRE METHODOLOGIQUE.....	36
Chapitre III : METHODOLOGIE DE RECHERCHE	
3.1- Rappel de l'objet d'étude.....	37
3.2-Type de recherche.....	37
3.3- Site de l'étude.....	38
3.3.1-Historique de la PCE	38
3.3.2-Presentation de la PCE	39
3.3.2.1-Bloc administratif	39
3.3.2.2- Organigramme de la PCE	42
3.3.2.3- Bloc des détenus.....	43
3.4- population.....	44
3.4.1-Populatio cible.....	44
3.4.2-Population accessible	44
3.4.3-Justification de la population d'étude.....	44
3.5- Echantillon.....	45
3.5.1-Types d'échantillonnage.....	45
3.6-Techniques d'analyse de données.....	46
3.7 – Interprétation des résultats.....	46
Chapitre IV : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	
4.1- Retranscription des résultats.....	48
4.2- Codage des résultats	53
4.3-Traitement de données.....	58
4.4-VERIFICATION DES HYPOTHESES	59
4.4.1- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 1.....	59
4.4.2- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 2.....	59
4.4.3- Vérification de l'hypothèse de recherche n° 3.....	59
Chapitre V : INTERPRETATION, DISCUSSION ET SUGGESTIONS	

5.1- Interprétation des résultats.....	61
5.1- Discussion des résultats.....	66
V.2- Suggestions.....	68
CONCLUSION.....	70
Bibliographie	72
ANNEXE	74
ANNEXE : Autorisation de recherche.....	75

